

MÉMORANDUM D8-5-2

Ottawa, le 29 juin 1990

OBJET

EXONÉRATION DE DROITS SUR LES MACHINES ET LES APPAREILS ADMISSIBLES AU TARIF DES ÉTATS-UNIS

Le présent mémorandum énonce et explique la politique et les procédures selon lesquelles l'exonération de droits est accordée sur les machines et les appareils qui bénéficient du Tarif des États-Unis et qui sont inscrits sur la liste établie par le Ministre en application du paragraphe 75.1(3) du Tarif des douanes.

Les machines et les appareils non admissibles à l'exonération aux termes du paragraphe 75.1(3), du fait qu'ils ne figurent pas sur la liste annexée à ce mémorandum, ou qu'ils ne sont pas originaires des États-Unis, peuvent donner droit à un dégrèvement en vertu du Programme sur la machinerie institué aux termes de la section III du Tarif des douanes. Les détails du Programme sur la machinerie sont expliqués dans le mémorandum D8-5-1.

Dispositions législatives

Les dispositions suivantes du Tarif des douanes se rapportent au présent mémorandum et tiennent compte des modifications consécutives au Tarif des douanes qui entreront en vigueur au moment de la mise en oeuvre de la législation relative à la taxe sur les produits et services (projet de loi C-62 adopté par la Chambre des communes le 10 avril 1990) le 1er janvier 1991.

Section III

Machines et appareils

75.1(1) Aucun droit de douane n'est exigible sur les machines et appareils qui, à la date de la déclaration en détail faite conformément à l'article 32 de la Loi sur les douanes, sont inscrits sur la liste de machines et appareils établie par le ministre en application du paragraphe (3) et bénéficient du Tarif des États-Unis.

(2) Le montant des taxes d'accise exigibles sur les machines et appareils visés au paragraphe (1) est déterminé comme si la valeur à l'acquitté des machines et appareils était leur valeur en douane.

(2.1) Le montant de la taxe sur les produits et services exigible sur les machines et appareils visés au paragraphe (1) est déterminé comme si la valeur des produits pour l'application de l'article 215 de la Loi sur la taxe d'accise était leur valeur en douane.

(3) Le ministre établit, pour l'application du paragraphe 6 de l'article 401 de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis, une liste de machines et appareils conformément à l'annexe 401.6 de cet accord.

(4) Le ministre peut ajouter des machines et appareils à la liste établie en vertu du paragraphe (3).

103.(1) En cas d'exonération accordée en application des paragraphes 74(1) ou 75.1(1) ou de dédouanement de marchandises ou de matières et matériels sans le paiement intégral des droits en vertu des paragraphes 79(3), 79.5(3) ou 82(2) ou des articles 86, 90 ou 101, alors qu'une condition à laquelle l'exonération ou le dédouanement est assujetti n'est pas observée, le défaillant :

a) est tenu, dans les quatre-vingt-dix jours suivant la survenance du cas, de le signaler à l'agent, dans un bureau de douane; et

b) est, dès la survenance du cas, redevable, envers Sa Majesté du chef du Canada, de la totalité des droits payables en l'absence de remise ou d'exonération ou de la fraction faisant l'objet de la remise ou de l'exonération; ce montant est, pour l'application de la Loi sur les douanes, censé être dû à Sa Majesté du chef du Canada au titre de cette loi.

(1.1) Toute personne qui contrevient à l'alinéa (1)a) est tenue de payer une pénalité de 6% par année sur les droits (sauf un montant afférent aux droits imposés en application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation) qui seraient exigibles sur les marchandises sans l'application du paragraphe (1), pour la période commençant le lendemain de l'expiration du délai prévu à l'alinéa (1)a) et se terminant le jour où le cas d'inobservation est signalé.

(2) Toute personne qui contrevient à l'alinéa (1)a) encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de deux mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines.

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement :

a) soit fixer le délai d'application du paragraphe (1) et désigner les marchandises ou les catégories de celles-ci, soit déterminer les circonstances, visées par le délai;

b) déterminer les circonstances dans lesquelles certaines marchandises seraient exemptées de l'application du paragraphe (1), désigner les catégories de marchandises ainsi exemptées et fixer la durée, ainsi que les conditions, de l'exemption.

106.(1) Quiconque est tenu de payer, en application de l'alinéa 103(1)b) ou de l'article 105, un montant (sauf un montant afférent aux droits imposés en application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation) verse, en plus de ce montant, des intérêts au taux déterminé, calculés sur les arriérés pour la période commençant le lendemain de l'échéance du montant et se terminant le jour de son paiement intégral.

(2) La personne qui verse un montant dû en application de l'alinéa 103(1)b) ou de l'article 105 dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'échéance du montant n'a pas à payer d'intérêts sur ce montant en application du paragraphe (1).

(3) Quiconque est tenu, en vertu de l'alinéa 103(1)b) ou de l'article 105, de payer un montant afférent aux droits imposés en application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation paie des intérêts au taux réglementaire, calculés sur les arriérés pour chaque mois ou fraction de mois de la période commençant le quatre-vingt-onzième jour suivant l'échéance du montant et se terminant le jour de son paiement intégral.

107.(1) Quiconque reçoit, en vertu de la présente partie (à l'exception des sections III et III.1 et de l'article 101), un drawback ou un remboursement de droits (sauf la taxe sur les produits et services et les droits imposés en application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation) reçoit, en plus du drawback ou du remboursement, des intérêts au taux réglementaire, calculés sur le drawback ou le remboursement pour la période commençant le quatre-vingt-onzième jour suivant la réception de la demande de drawback ou de remboursement et se terminant le jour de l'octroi de ceux-ci.

(2) Quiconque reçoit, en vertu de la présente partie (à l'exception des sections III et III.1 et de l'article 101), un drawback ou un remboursement de montants afférents aux droits imposés en application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation reçoit, en plus du drawback ou du remboursement, des intérêts au taux réglementaire, calculés sur le drawback ou le remboursement, pour chaque mois ou fraction de mois de la période commençant le quatre-vingt-onzième jour suivant la réception de la demande de drawback ou de remboursement et se terminant le jour de l'octroi de ceux-ci.

LIGNES DIRECTRICES ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'article 75.1 du Tarif des douanes prévoit le dégrèvement des droits de douane exigibles en vertu du Tarif des douanes et d'une fraction des taxes d'accise exigibles en vertu de la Loi sur la taxe d'accise qui seraient autrement payables sur les machines et les appareils bénéficiant du Tarif des États-Unis et figurant sur la liste établie par le ministre. Le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) payable sera déterminé comme si la valeur des marchandises était leur valeur en douane, c'est-à-dire que la TPS ne sera pas payable sur les droits de douane remis.

Contenu de l'annexe

2. L'annexe de ce mémorandum contient la liste des marchandises admissibles à l'exonération prévue à l'article 75.1 du Tarif des douanes. Cette liste comporte deux catégories de marchandises :

- a) la liste I énumère les machines et les appareils admissibles à l'exonération, avec leurs numéros tarifaires (ou, dans certains cas, leurs positions et sous-positions) et leurs codes de produit; et
- b) la liste II énumère les numéros tarifaires des pièces de réparation et de rechange admissibles à l'exonération lorsqu'elles sont destinées à être utilisées sur des marchandises figurant sur la liste I. On trouve aussi dans la liste II, certaines pièces des marchandises énumérées dans la liste I, qui ne donnent pas droit à l'exonération.

Exonération de droits sur les marchandises figurant sur les listes

3. Aucun droit de douane n'est exigible sur les marchandises figurant sur la liste I :

- a) lorsqu'elles bénéficient de l'application du Tarif des États-Unis,
- b) lorsqu'elles sont classées dans la position, la sous-position ou le numéro tarifaire placé en retrait de leur dénomination, et
- c) qu'elles ont été déclarées à compter du 1er janvier 1989, sauf indication contraire.

4. Aucun droit de douane n'est exigible sur les pièces de réparation ou de rechange destinées aux marchandises figurant sur la liste I :

- a) lorsqu'elles sont classées dans l'un des numéros tarifaires figurant sur la liste II,
- b) lorsqu'elles sont destinées aux marchandises figurant sur la liste I,
- c) lorsqu'elles ne font pas expressément l'objet d'une exclusion dans la liste II, et
- d) qu'elles ont été déclarées à compter du 1er janvier 1989, sauf indication contraire.

5. Les marchandises décrites dans la liste I sont classées en ordre numérique croissant, selon leur position, sous-position ou numéro tarifaire, suivi des quatre chiffres de leur code d'identification (établis dans le Tarif des douanes).

6. Les documents douaniers de déclaration en détail s'appliquant aux marchandises énumérées dans la liste I ou II doivent être remplis comme suit :

- a) on n'utilisera qu'une seule ligne par produit sur la formule B 3, Douanes Canada - Formule de codage. L'annexe B du mémorandum D17-1-10, Codage des documents de déclaration en détail des douanes, renferme des instructions sur la manière de remplir la formule B 3 ainsi que des exemples;
- b) si plusieurs marchandises sont importées au moyen de la même déclaration en détail, on utilisera une ligne pour chaque catégorie de machines, d'appareils ou de pièces de réparation ou de rechange;
- c) les 10 chiffres du code SH pertinent devront être inscrits dans la zone du numéro de classement, tandis que les quatre chiffres du code de produit seront inscrits dans la zone des codes d'annexe. Les quatre chiffres du code de produit sont placés en retrait de la dénomination. Pour les pièces de réparation et de rechange décrites dans la liste II, on devra utiliser le code 9700.

Nota : Ne rien inscrire dans la zone «Autorisation spéciale».

- d) En outre, pour toute demande d'exonération relative à des pièces de réparation et de rechange admissibles de la liste II, on devra aussi inscrire les 10 chiffres du code de classement du SH ainsi que les quatre chiffres du code de produit dans la zone «dénomination» sur la formule B 3. (Pour les utilisateurs du CADEX, ce renseignement doit être indiqué sur la facture ou sur tout autre document accompagnant le colis.)

Dénomination des marchandises sur les factures

7. Les marchandises importées devront être décrites en détail sur les factures ou les documents qui accompagnent le colis. Si des renseignements particuliers concernant une marchandise sont inscrits sur la liste (c'est-à-dire dimension, capacité, puissance, etc.), ils devront être mentionnés dans la dénomination sur la facture.

Déclaration en détail provisoire

8. Si l'importateur n'est pas en mesure de produire la déclaration en détail conformément aux exigences de l'alinéa 32(1)a) de la Loi sur les douanes parce que les renseignements exigés ne sont pas disponibles, les marchandises peuvent être dédouanées sur production d'une déclaration en détail provisoire rédigée conformément aux exigences du paragraphe 12(1) du Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits, mémorandum D17-1-0.

Remboursement, révision et réexamen des marchandises

9. S'il y a divergence d'opinion entre l'importateur et l'agent des douanes concernant le classement tarifaire d'une marchandise importée, sa valeur en douane ou son origine, les parties devront s'en remettre aux dispositions et délais prévus aux articles 57.1 à 70 de la Loi sur les douanes. Toutefois, aux fins des alinéas 58(2)b), 62(1)b), 65(1)b) et du paragraphe 69(1), la TPS ne peut pas être remboursée.

10. Lorsque des marchandises admissibles ont fait l'objet d'une déclaration en détail en vertu du numéro tarifaire approprié et du Tarif des États-Unis, mais qu'une exonération n'a pas été demandée, au moment de la déclaration une demande de remboursement des droits de douane peut être présentée en remplissant la formule B 2, Douanes Canada - Demande de rajustement, dans le délai de cinq ans prévu à l'article 100 du Tarif des douanes. Seule cette formule dûment remplie et accompagnée de tous les documents nécessaires est acceptée comme demande de remboursement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le mémorandum D17-2-1, Codage des formules de demande de rajustement.

11. Toutefois, lorsqu'un importateur allègue que les marchandises importées auraient dû être admissibles à l'exonération mais qu'elles ont été déclarées par erreur sous un numéro tarifaire ne donnant pas droit à l'exonération ou en vertu d'un document tarifaire autre que le Tarif des États-Unis, il ne peut réclamer un remboursement tant qu'un nouveau classement tarifaire n'a pas été établi ou que l'origine des marchandises importées n'a pas été rectifiée, et ce, à condition que sa demande ait été déposée dans les délais prescrits aux articles 60 à 65 de la Loi sur les douanes. Les alinéas 62(1)b) et 65(1)b) ne préviennent pas, cependant, le remboursement de la TPS.

12. Une demande d'exonération peut être présentée en vertu de l'article 75.1 du Tarif des douanes en même temps qu'une demande de révision aux termes de l'article 60 de la Loi sur les douanes. En l'occurrence, la formule B 2 doit être présentée dans les délais prévus à l'article 60 de la Loi sur les douanes. Les exclusions de la TPS dont il est fait mention dans ce mémorandum s'appliquent.

13. Aux fins de l'article 107 du Tarif des douanes, des intérêts au taux prescrit seront payés sur le montant visé par une demande de remboursement, lorsque cette dernière est correctement remplie et appuyée de tous les documents justificatifs requis. L'intérêt sera calculé à compter du 91^e jour suivant la réception de la demande jusqu'au jour où le remboursement est payé. Les intérêts seront calculés sur le montant des droits tels que définis par la Loi sur les douanes. Le mémorandum D17-1-19, Règlement sur le taux d'intérêts fins des Douanes, explique la façon de calculer les taux d'intérêt.

14.a) En vertu du paragraphe 106(1) du Tarif des douanes, toute compagnie devant remettre un montant égal aux droits de douane sera aussi redevable des intérêts s'y rapportant, calculés au taux déterminé, pour la période allant du premier jour suivant immédiatement l'événement jusqu'au jour où le montant est payé en totalité. Cependant, les intérêts ne s'appliqueront pas à tout montant remboursé dans les 90 jours.

b) De plus, le paragraphe 103(1.1) du Tarif des douanes stipule qu'une compagnie qui omet de faire rapport d'un événement à l'intérieur des 90 jours suivant se verra imposer une pénalité de six pour cent du montant à payer, qui sera calculée sur une période s'étendant du 91^e jour après l'événement jusqu'au jour où le rapport est fait.

ANNEXE

CHANGEMENTS À LA LISTE I

RÉFÉRENCE

SH	CODE	MODIFICATION
6805.10	9701	CHANGÉ DE 6805.10.00
6805.20	9701	CHANGÉ DE 6805.20.00
6805.30	9701	CHANGÉ DE 6805.30.00
6903.10.91	9701	CHANGÉ DE 6903.10.90
7322.90	9702	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8413.19.00	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8413.19.90	9801	CHANGÉ DE 8413.19.00
8421.39.90	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8422.40.90	9717	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8424.20.90	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8426.19.00	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8429.52.99	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8429.52.99	9802	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8429.59.90	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8430.69.90	9810	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8439.99.90	9701	CHANGÉ DE 8439.99.00
8450.11	9701	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8451.30.00	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8451.80.90	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8451.80.90	9802	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8479.89.90	9815	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8479.89.90	9815	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8481.80.99	9701	CHANGÉ DE 8481.80.91
8485.90.90	9701	CHANGÉ DE 8485.90.00
8485.90.10	9702	CHANGÉ DE 8485.90.00
85.01	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8501.40.11	9702	CHANGÉ DE 8501.40.10
8501.61.90	9703	CHANGÉ DE 8501.61.00
8508.	9801	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8516.80.92	9701	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8536.50.80	9701	CHANGÉ DE 8536.50.90
8537.10	9701	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
8705.10.90	9701	CHANGÉ DE 8705.10.00
9032.89.80	9701	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9702	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9703	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9704	CHANGÉ DE 9032.89,90

RÉFÉRENCE

SH	CODE	MODIFICATION
9032.89.80	9705	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9706	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9707	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9708	CHANGÉ DE 9032.89.90
9032.89.80	9709	CHANGÉ DE 9032.89.90
9107.00	9701	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
9405.40.90	9702	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
9504.90.90	9701	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
9504.90.90	9810	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE
9506.99.90	9810	PRODUIT AJOUTÉ À LA LISTE

CHANGEMENTS À LA LISTE II**RÉFÉRENCE**

SH	CODE	MODIFICATION
8415.90.40		AJOUTÉ
8439.99.90		CHANGÉ DE 8439.99.00
8450.90.10		AJOUTÉ
8450.90.40		AJOUTÉ
8474.90.30		CHANGÉ DE 8474.80.30
8503.00.13		CHANGÉ DE 8503.00.12
8503.00.14		CHANGÉ DE 8503.00.13
8503.00.15		AJOUTÉ
8516.90.50		AJOUTÉ
8518.90.30		CHANGÉ DE 8518.90.39
8532.90.00		RAYÉ
8538.90.30		AJOUTÉ
8538.90.90		AJOUTÉ
9031.90.50		CHANGÉ DE 9031.90.40
9032.90.40		CHANGÉ DE 9032.90.30

LISTE I

RÉFÉRENCE

SH

CODE

DESCRIPTION DES PRODUITS

LES PRODUITS SUIVANTS, LORSQU'ILS BÉNÉFICIENT DU TARIF DES ÉTATS UNIS ET LORSQU'ILS SONT CLASSIFIÉS SOUS UNE POSITION OU SOUS POSITION OU UN NUMÉRO TARIFAIRE DÉCRITS DANS LA COLONNE «RÉFÉRENCE SH» ET SITUÉS VIS-À-VIS DE LA DESCRIPTION DES PRODUITS, SONT EXEMPTÉS DES DROITS DE DOUANE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 75.1 DU TARIF DES DOUANES :

6805.10	9701	DISQUES DE PONÇAGE À VERROUILLAGE MÉCANIQUE (DE DIAMÈTRE MAXIMUM DE 4");
6805.20	9701	DISQUES DE PONÇAGE A VERROUILLAGE MECANIQUE (DE DIAMETRE MAXIMUM DE 4");
6805.30	9701	DISQUES DE PONÇAGE À VERROUILLAGE MÉCANIQUE (DE DIAMÈTRE MAXIMUM DE 4");
6903.10.91	9701	CORNUES DE GRAPHITE;
6903.20.90	9701	CORNUES RÉFRACTOIRES;
7308.90.90	9701	PLATES-FORMES TOURNANTES, INCLUANT LE TOIT ET LEURS PARTIES;
7322.90	9701	SYSTÈMES DE CHAUFFAGE MOBILES UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION (Y COMPRIS CEUX UTILISÉS DANS LES HANGARS D'AÉRONEFS) ET LEURS PARTIES;
7322.90	9701	APPAREILS DE CHAUFFAGE POUR VÉHICULE DE PLAISANCE ET LEURS PARTIES;
8202.20.10	9701	LAMES POUR SCIES À RUBAN À MÉTAUX, LARGEUR DE PLUS DE 1 1/2 PO, AUTRES QUE POUR OUTILS ÉLECTRIQUES PORTATIFS, ET AUTRES QU'À POINTES DE CARBURE ET LEURS PARTIES;
8201.20.10	9702	LAMES POUR SCIES À RUBAN À MÉTAUX, À POINT DE CARBURE;
8202.31.00	9701	LAMES À SEGMENTS POUR SCIES CIRCULAIRES À MÉTAUX, INCLUANT LA PARTIE DE TRAVAIL EN ACIER ET LEURS PARTIES;
8202.91.20	9701	LAMES POUR SCIES ALTERNATIVES À MÉTAUX;
8202.99.20	9701	LAMES DE SCIES SAUTEUSES, POUR MACHINES À BOIS;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8202.99.20	9702		SCIES EMPORTE-PIÈCE, POUR LE TRAVAIL DU MÉTAL AUTRES QUE POUR OUTILS ÉLECTRIQUES PORTATIFS;
8207.11.90	9701		FORETS AU CARBURE POUR MAÇONNERIE;
8207.12.90	9701		OUTILS PERÇANTS SOUTERRAINS, 6 PO DE DIAMÈTRE ET PLUS LARGE ET LEURS PARTIES;
8207.40.00	9701		TARAUDS EN CARBURE PUR OU À POINTE DE CARBURE;
8207.40.00	9702		FILIÈRES DE FILETAGE EN CARBURE PUR;
8207.40.00	9703		PEIGNES À FILETER EN CARBURE PUR;
8207.40.00	9704		MÂCHOIRES À FILET EN ACIER À COUPE RAPIDE;
8207.40.00	9705		MÂCHOIRES À FILET EN CARBURE PUR;
8207.50.00	9701		FORETS HÉLICOÏDAUX, CARBURE SOLIDE OU À POINTE DE CARBURE;
8207.50.00	9702		FORETS DE TYPE À INERTIONS REMPLAÇABLES ET LEURS PARTIES;
8207.50.00	9703		PERCEUSES À POINT «BRAD» ET LEURS PARTIES;
8207.50.00	9704		FRAISES, TRANCHANT AU CARBURE SOLIDE;
8207.60.00	9701		MÈCHES D'ALÉSAGE TRANCHANT AU CARBURE SOLIDE;
8207.60.00	9702		ALÉSOIRS, CARBURE SOLIDE OU À POINTE DE CARBURE;
8207.70.00	9701		FRAISES À TAILLER COMPRENANT LES FRAISES EN BOUT, CARBURE SOLIDE OU À POINT DE CARBURE;
8207.90.90	9701		DÉVELOPPANTES DE MACHINES À TAILLER LES ENGRENAGES (DE TYPE À INSERTION);
8207.90.90	9702		MACHINE À RABOTER LES ENGRENAGES;
8207.90.90	9703		MACHINES À RASER LES DENTURES;
8207.90.90	9704		FERS DE TOUPIES EN CARBURE SOLIDE, POUR OUTILS ÉLECTRIQUES PORTATIFS;
8207.90.90	9705		EMBOUTS DENROULAGE ET DE DÉSENROULAGE POUR CÂBLES;
8208.20.00	9701		TROUSSES DE PERCEUSES POUR MENUISERIES, AUTRES QUE POUR OUTILS ÉLECTRIQUES PORTATIFS;
8208.90.00	9701		COUTEAUX DE MACHINE À DÉCOUPER LES TISSUS;
8208.90.00	9702		COUPE-FIL;
8209.00.90	9701		PLAQUETTES AMOVIBLES EN CÉRAMIQUE ET DIAMANTS AMOVIBLES, COUPE DES MÉTAUX;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8210.00.00	9701	ÉPLUCHEUSES DE POMMES (MANUELLES);
8210.00.00	9702	DISPOSITIF MANUEL DE DÉBOUCHAGE ET REBOUCHAGE;
8407.21.00	9701	MOTEURS HORS-BORD, TOUS MODÈLES V8;
8407.21.00	9702	MOTEURS HORS-BORD 1 CYLINDRE (JUSQU'À ET Y COMPRIS 2 po);
8411.99.20	9701	TURBOCOMPRESSEURS POUR TURBINES;
8412.21.00	9701	BENNES BASCULANTES, CAMION OU REMORQUE;
8412.29.90	9701	MOTEURS HYDRAULIQUES;
8412.29.90	9702	PROPULSEURS ORIENTABLES, PUISSANCE NOMINALE DE 50 C.V. OU MOINS;
8412.29.90	9703	PROPULSEURS LATÉRAUX OU EN TUNNEL, 20 C.V. OU MOINS (POUR BATEAUX DE PLAISANCE);
8412.29.90	9704	PROPULSEURS «T» (AVEC PRISE D'EAU À LA MER ET DÉCHARGE À BÂBORD ET TRIBORD);
84.13	9701	POMPES ET RALLONGES POUR MURS EN PLACOPLÂTRE;
84.13	9702	POMPES À PISTON POUR LUBRIFIANTS;
8413.19.90	9801	DISTRIBUTRICES ET POMPES DE DÉTERGENT LIQUIDE JAUGE;
8413.20.00	9703	POMPES POUR OUTILS HYDRAULIQUES, OPÉRÉES MANUELLEMENT SEULEMENT;
8413.20.00	9704	POMPES À CONDIMENTS (MANUELLES);
8413.50.90	9705	POMPES À MOUVEMENT ALTERNATIF, À VAPEUR, D'UNE CAPACITÉ DE PLUS DE 600 GEUPM OU POUVANT DONNER DES PRESSIONS DE PLUS DE 1000 LB/PO ² ;
8413.50.90	9706	PONIPES À MEMBRANE AVEC SORTIE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE DE MOINS DE 1/2" OU PLUS LARGE QUE 4" OU POUVANT DONNER DES PRESSIONS DE PLUS DE 150LB/PO ² , MOINS DE 12,7 MM OU PLUS LARGE QUE 101,6 MM);
8413.50.90	9707	POMPES PNEUMATIQUES À PISTON POUR PEINTURE PAR PULVÉRISATION;
8413.60.00	9708	POMPES À ENGRENAGES, COUPLÉES MAGNÉTIQUEMENT;
8413.60.00	9709	PONIPES À CAVITÉ VARIABLE, DE TYPE OUVERT OU À TRÉMIE;
8413.70.90	9710	POMPES À AIR COMPRIMÉ;
8413.70.90	9711	POMPES À PÂTE;
8413.81.00	9712	POMPES POUR OUTILS HYDRAULIQUES, À PÉDALE SEULEMENT;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8414.20.00	9701	ÉQUIPEMENT DE GONFLAGE À PIED POUR PNEUS;
8414.30.10	9701	COMPRESSEURS FRIGORIFIQUES ET SEMI-HERMÉTIQUES, PLUS DE 1/3 C.V.;
8414.30.10	9702	COMPRESSEURS ROTATIFS, 1/8 JUSQU'À ET Y COMPRIS 1/4C.V., POUR RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS ET CLIMATISEURS DOMESTIQUES;
8414.30.90	9701	COMPRESSEURS FRIGORIFIQUES HERMÉTIQUES, PLUS DE 1/3 C.V.;
8414.51.00	9701	VENTILATEURS DE PLAFOND AVEC MOTEUR ÉLECTRIQUE INCLUS;
8414.51.00	9702	VENTILATEURS PORTATIFS À 3 VITESSES, MODÈLE À BOÎTIER;
8414.59.00	9701	SOUFFLANTES À LOBE, D'UNE CAPACITÉ DE PLUS DE 30 000 PI ³ /MN OU POUVANT DONNER DES PRESSIONS EXCÉDANT 18 LB/PO ² (MANOMÈTRE);
8414.59.00	9702	MÉLANGEURS SOUFFLANTS DES BOULES NUNIEROTÉES POUR LE BINGO;
8414.59.00	9703	SOUFFLEUSES DE FEUILLES (REMORQUÉES);
8414.59.00	9704	MACHINES À SOUFFLER L'ISOLANT, CONÇUES POUR SOUFFLER DE LA FIBRE DE VERRE, DE LA LAINE MINÉRALE OU DE LA CELLULOSE DANS LES MURS ET LES GRENIERS DES BÂTIMENTS, AVEC MOTEUR D'EN TRAÎNEMENT DE PLUS DE 25 C.V.;
8414.59.00	9705	SOUFFLEUSES DE FEUILLES (À DOS);
8414.80.00	9701	ÉQUIPEMENT DE GONFLAGE À BATTERIE POUR PNEUS;
8415.81.00	9701	POMPES À CHALEUR DE TOITURE INTÉGRÉES D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET D'UNE SOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE;
8415.81.00	9702	POMPES À CHALEUR INTÉGRÉES D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET D'UNE SOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 42 000 KJ;
8415.82.90	9701	CLIMATISEURS INTÉGRÉS D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE UTILISÉ DANS LES MAISONS MOBILES;
8415.82.90	9702	CLIMATISEURS AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE D'APPAREILS UTILISÉS DANS LE SERVICE AU SOL D'AÉRONEFS;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8415.82.90	9703	CLIMATISEURS INTÉGRÉS D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION AVEC SERPENTIN DE CHAUFFAGE INTÉGRÉS DE VAPEUR OU D'EAU CHAUDE;
8415.82.90	9704	CLIMATISEURS INTÉGRÉS D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET D'UN GÉNÉRATEUR D'AZOTE POUR L'ENTREPOSAGE DES POMMES;
8415.82.90	9705	CLIMATISEURS INTÉGRÉS D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE UTILISÉ POUR LES GARDE-ROBES;
8415.83.00	9701	CLIMATISEURS, NON INTÉGRÉS D'UN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU TYPE CABINES DE GRUES, AUTRES QUE CEUX UTILISÉS POUR LES OPÉRATIONS DE FUSION;
8415.83.00	9702	CLIMATISEURS, NON INTÉGRÉS D'UN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE UTILISÉS DANS LES MAISONS MOBILES;
8415.83.00	9703	UNITÉS DE CLIMATISATION, NON INTÉGRÉES D'UN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE UTILISÉ POUR SERVICE AU SOL D'AÉRONEFS;
8415.83.00	9704	CLIMATISEURS NON INTÉGRÉS D'UN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, AVEC SERPENTINS DE CHAUFFAGE INTÉGRÉS DE VAPEUR OU D'EAU CHAUDE;
8415.83.00	9705	CLIMATISEURS, NON INTÉGRÉS D'UN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, ET D'UN GÉNÉRATEUR D'AZOTE POUR L'ENTREPOSAGE DES POMMES;
8415.83.00	9706	CLIMATISEURS, NON INTÉGRÉS D'UN DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DU GENRE UTILISÉ POUR LES GARDE ROBES;
8417.80.90	9701	AVANT-CREUSETS;
8417.80.90	9702	FOURS À ÉMAILLER LE FIL À BOBINER;
8417.80.90	9703	FOURS À FLUXAGE POUR LABORATOIRE;
8417.80.90	9704	INCINÉRATEURS SPÉCIALISÉS POUR WEBB ET BOUES RÉSIDUELLES DE GALVOMOPLASTIE;
8418.30.00	9701	CONGÉLATEURS À L'HÉLIUM, COFFRES;
8418.30.00	9702	CONGÉLATEURS À L'AZOTE, COFFRES;
8418.30.00	9703	CONGÉLATEURS (COFFRES) POUVANT ATTEINDRE DES TEMPÉRATURES DE -86°C OU PLUS FROID À UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 30°C;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8418.40.00	9701	CONGÉLATEURS À L'HÉLIUM, DU TYPE ARMOIRE; CONGÉLATEURS À L'AZOTE, DU TYPE ARMOIRE; CONGÉLATEURS (VERTICAUX) POUVANT ATTEINDRE DES TEMPÉRATURES DE -86°C OU PLUS FROID À UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 30°C;
8418.40.00	9702	
8418.40.00	9703	
8418.40.00	9704	DISTRIBUTRICES À COCKTAILS CONGELÉS; REFROIDISSEURS DE LIQUIDE, DU TYPE À COMPRESSION, DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR, INTÉGRÉS D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 116 TONNES MÉTRIQUES, PAR UNITÉ;
8418.61.90	9701	
8418.61.90	9702	GÉNÉRATEURS DE GLACE EN CUBES, DU TYPE À COMPRESSION, DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR, AUTRES QUE DES COMBINES DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DE GLAÇONS;
8418.61.90	9703	GÉNÉRATEURS DE GLACE, SOUS FORME DE FLOCONS ET À COMPRESSION, DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR, INTÉGRÉS D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 1362 KILOGRAMMES PAR 24 HEURES;
8418.61.90	9704	CONGÉLATEURS CONTINUS DE CRÈME GLACÉE; MATÉRIEL DE FABRICATION DE CRÈME GLACÉE (INDUSTRIELLE) DU TYPE À COMPRESSION;
8418.61.90	9705	
8418.61.90	9706	CONGÉLATEURS/DISTRIBUTRICES À LAIT FRAPPÉ; DISTRIBUTRICES DE JUS NON GAZEUX, RÉFRIGÉRÉ;
8418.61.90	9707	
8418.61.90	9708	CABINETS DE BIÈRE EN FÛT; DISTRIBUTRICES DE GLACE EN CUBES OU GLACE CONCASSÉE;
8418.61.90	9709	
8418.61.90	9710	DISTRIBUTRICES DE CRÈME GLACÉE ITALIENNE; CABINETS DE BIÈRE EN FÛT; CONGÉLATEURS, AUTRES QU'À COMPRESSION DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR, À AZOTE LIQUIDE DE L'ESPÈCE UTILISÉE POUR LE TRAITEMENT DES ALIMENTS;
8418.69.00	9701	
8418.69.00	9702	

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8418.69.00	9703	DISTRIBUTEUR DE RÉFRIGÉRATION DE LIQUIDE EN VRAC, AUTRE QUE LE TYPE À COMPRESSION DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR;
8418.69.00	9704	MATÉRIEL DE FABRICATION DE CRÈME GLACÉE (INDUSTRIELLE) AUTRE QUE LE TYPE À COMPRESSION;
8418.69.00	9705	REFROIDISSEURS DE LIQUIDES AUTRES QU'A COMPRESSION DONT LES CONDENSEURS SONT DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR, À ABSORPTION (AU GAZ);
8419.20.20	9701	STÉRILISATEURS ET LAVOIRS STÉRILISATION D'UNE CAPACITÉ DE PLUS DE 20 PIEDS CUBES;
8419.32.90	9701	SÉCHOIRS YANKEE, DIAMÈTRE DE 360 CENTINIÈTRES ET PLUS;
8419.39.90	9701	SÉCHOIRS ULTRARAPIDES DE TYPE ANNULAIRE;
8419.39.90	9702	ESSOREUSES POUR SENII-CONDUCTEURS;
8419.39.90	9703	SÉCHOIRS DE GRANDE PUISSANCE POUR LE TRAITEMENT DES RÉSINES HYGROSCOPIQUES SANS PRÉ-SÉCHAGE (D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 70 KILOS);
8419.39.90	9704	SÉCHOIRS AVEC CADRE EXTENSIBLE POUR LE CUIR;
8419.81.20	9701	MOULINS À CAFÉ À MEULE ET TORRÉFACTEURS À CAFÉ (INDUSTRIELLE);
8419.81.20	9702	MACHINES À DISPENSER LE CHOCOLAT CHAUD;
8419.81.90	9701	MACHINES DE TRAITEMENT DES CROUSTILLES, CHAUFFÉES ÉLECTRIQUEMENT;
8419.89.30	9701	ÉVAPORATEURS POUR LE LAIT EN POUDDRE;
8419.89.40	9701	BASSINS DE FERMENTATION DE LEVURE;
8419.89.40	9702	BITUNIE AVEC SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'HUILE CHAUDE;
8419.89.40	9703	DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE BITUME/ASPHALTE/HUILE;
8419.89.40	9704	FERMENTEURS DE LABORATOIRES DE CAPACITÉS DE PLUS DE 5 LITRES ET DE MOINS DE 20 LITRES;
8419.89.40	9705	ÉVAPORATEURS ET CONCENTRATEURS;
8419.89.40	9706	CHAMBRES DE CHOC THERMIQUE AVEC SYSTÈMES DE TRANSPORT D'ÉCHANTILLONS;
8419.89.40	9707	INCUBATEURS DE MOINS DE 18 PIEDS CUBES OU DE PLUS DE 24 PIEDS CUBES DE CAPACITÉ;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8419.89.40	9708		APPAREILS DE TRAITEMENT THERMIQUE DES LENTILLES;
8419.89.40	9709		CUVES À TEMPÉRATURE CONSTANTE ET CIRCULATEURS;
8419.89.40	9710		CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE DE MOINS DE 15,0 PIEDS CUBES OU DE PLUS DE 35,0 PIEDS CUBES DE CAPACITÉ, À TEMPÉRATURE DE 175°C À -75°C, AVEC CONTRÔLE DE L'HUMIDITÉ;
8419.89.40	9711		TRANSPORTEURS DE CUISEUSES D'ASPHALTE COULÉ;
8419.89.40	9712		BRÛLEURS FIXÉS À DES TRANSPORTEURS À COURROIE;
8419.89.40	9713		BRÛLEURS FIXÉS DANS UNE GOULOTTE;
8419.89.40	9714		REFROIDISSEURS, VERTICAUX ET HORIZONTAUX;
8419.89.40	9715		CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE DE MOINS DE 6,0 PIEDS CUBES DE CAPACITÉ, À N'IMPORTE QUEL DEGRÉ DE TEMPÉRATURE ET D'HUMIDITÉ;
8420.10.90	9701		MACHINE À GAUFREUR, PAPIER ET CARTON, TYPE CALENDRIER;
8420.10.90	9702		GONNIEUSES DU TYPE CALANDRES ET LAMINOIRES;
8420.10.90	9703		MACHINES À DOUBLER DU TYPE CALANDRES ET AMINOIRES;
8420.10.90	9704		MACHINES À GRAVER UN RELIEF;
8420.10.90	9705		LAMELLEUSES;
8420.10.90	9706		MACHINES À LAMINER, TYPE DE BUREAU;
8420.10.90	9707		MACHINES À CARTON À LAMBRISSEMENT;
8420.10.90	9708		COLLEUSES - ROULEAUX;
8420.10.90	9709		GRAVEUSES EN RELIEF DU TYPE CALANDRES;
8420.10.90	9710		MACHINES À SATINER DU TYPE CALANDRES;
8421.19.90	9701		SÉPARATEURS DE PLASMA;
8421.19.90	9702		APPAREILS DE TRAITEMENT DE CELLULES DE SANG;
8421.19.90	9703		SÉCHOIR CENTRIFUGE UTILISÉ DANS LE PROCESSUS DE PLACAGE;
8421.19.90	9704		CENTRIFUGEUSES D'ÉPURATION D'HUILE;
8421.21.00	9701		CRÉPINES AUTONETTOYANTES;
8421.39.90	9701		PURIFICATEURS D'AIR À FILTRE EN TREILLIS/CHARBON DE BOIS;
8421.39.90	9702		SOLVANTS DE NETTOYAGE À SEC ABSORBANTS ET ABSORBANTS DE VAPEUR;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8421.39.90	9801	FILTRES À CHARPIE POUR BUANDERIE COMMERCIALE;
8422.19.00	9701	LAVEUSES DE VERRES À BROSSES ROTATIVES (CHARGEMENT MANUEL);
8422.19.00	9702	LAVEUSES DE BATTERIE DE CUISINE, PLUS DE 26 PO CARRÉS ET MOINS DE 36 PO CARRÉS;
8422.19.00	9703	LAVEUSES DE MARMITES PAR AGITATION D'EAU, MONTAGE SUR BORD D'ÉVIER;
8422.30.90	9701	MACHINES POUR LES OPÉRATIONS COMBINÉES DE DÉCOUPAGE DE FEUILLES D'ALUMINIUM, DE THERMO SCELLAGE ET DE CAPSULAGE;
8422.30.90	9702	SYSTÈMES DE POSE DE MANCHONS OU DE BANDES D'INVIOUABILITÉ EN PLASTIQUE THERMORÉTRACTABLE, À UNE CADENCE DE PLUS DE 120 C/M (CONTENANTS PAR MINUTE);
8422.30.90	9703	CONDITIONNEUSES DE SARDINES;
8422.30.90	9704	ENSACHEUSES-PESEUSES, SAUF POUR USAGE AVEC SACS DE PLASTIQUE À GUEULE OUVERTE;
8422.30.90	9705	MACHINES ROTATIVES DE REMPLISSAGE À GRANDE VITESSE;
8422.30.90	9706	REMP LISSEUSES ET/OU MACHINES À COMPTER LES COMPRIMÉS POUR TUBES, CAPSULES, AMPOULES, FLACONS (PHARMACEUTIQUES);
8422.30.90	9707	EMPLISSEUSES D'AÉROSOLS;
8422.30.90	9708	MACHINES À FORMER, À REMPLIR ET À SCELLER, VERTICALES (À TUBE SIMPLE) UTILISÉES POUR L'EMBALLAGE DE CROUSTILLES, DES FROMAGES ET AUTRES GRIGNOTINES CROUSTILLANTES;
8422.30.90	9709	FORMEUSES-REMP LISSEUSES-SCELLEUSES (POUR DEUX OU PLUSIEURS TUBES) UTILISÉES POUR TOUT PRODUIT;
8422.30.90	9710	REMP LISSEURS DE BOÎTES DE PÉTRI;
8422.30.90	9711	EMBALLÉUSES AUTOMATIQUES DE BRIOCHES;
8422.30.90	9712	CAPSULEUSES, POSEUSES DE BOUCHONS COURONNES, MACHINES ÉTIQUETER, À FERMER ET SCELLER LES RÉCIPIENTS (TYPE ROTATIF SEULEMENT);
8422.30.90	9713	SERTISSEUSES DE COUVERCLES DE SEAUX;
8422.30.90	9714	MACHINES À FERMER PAR SOUDURE LES BOÎTES MÉTALLIQUES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8422.30.90	9715	EMPLISSEUSES-COMPTEUSES-PESEUSES VOLUMÉTRIQUES;
8422.30.90	9716	MACHINES À REMPLIR ET SCELLER LES PLATEAUX ET GOBELETS,
8422.30.90	9717	MACHINES DE REMPLISSAGE DE CAISSES- OUTRES;
8422.30.90	9718	SYSTÈMES DE POSE DE COUVERCLES POUR BARQUETTES ALIMENTAIRES;
8422.30.90	9719	CODAGE DE PRIX, D'ÉTIQUETTES ET DISTRIBUTEURS (POUR APPAREILS PORTATIFS ET MODÈLES DE TABLE);
8422.30.90	9720	ÉTIQUETEUSES DE PRIX AU POIDS;
8422.30.90	9721	MACHINES À POSER LES ÉTIQUETTES PARTIELLES OU ENVELOPPANTES À GRANDE VITESSE, AVEC COLLAGE À CHAUD OU À FROID EN USAGE DANS L'INDUSTRIE DES BOISSONS NON ALCOOLISÉES ET LES BRASSERIES ET FONCTIONNANT À UNE CADENCE SUPÉRIEURE À 1200RÉCIPIENTS PAR MINUTE;
8422.30.90	9722	APPAREILS D'AÉRATION DE BOISSONS;
8422.30.90	9723	CARBONATEURS POUR L'INDUSTRIE DES BOISSONS;
8422.30.90	9724	MACHINES SEMI-AUTOMATIQUES OU ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES, EXERÇANT UNE TENSION SUR LA PELLICULE DE PLASTIQUE POUR ENVELOPPER LES PAQUETS;
8422.30.90	9725	MACHINES D'EMBALLAGE ASEPTIQUE POUR RÉCIPIENTS SOUPLES C'EST-À-DIRE RÉCIPIENTS TRAITÉS SPÉCIALEMENT EN CARTON CONTRECOLLE, POUR LAIT, JUS OU AUTRES PRODUITS LAITIERS OU ALIMENTAIRES, LES PETITS CONTENANTS DE CRÈME, EXCEPTÉ LES EMBALLAGES DEVANT SERVIR DANS DES INSTITUTIONS;
8422.40.90	9701	FORMEUSES-REMP LISSEUSES-SCELLEUSES HORIZONTALES;
8422.40.90	9702	MACHINES D'EMBALLAGE EN CONTINU DE BANDES ALVÉOLAIRES THERMOFORMÉES POUR CAPSULES OU COMPRIMÉS PHARMACEUTIQUES;
8422.40.90	9703	CERCLEUSES ET FICELEUSES MANUELLES UTILISANT DES FEUILLARDS D'ACIER;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8422.40.90	9704	CERCLEUSES ET FICELEUSES (ÉLECTRIQUES), SEMI AUTOMATIQUES OU ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES;
8422.40.90	9705	FICELEUSES DE FILS MÉTALLIQUES, TORSADES OU AUTRES TYPES;
8422.40.90	9706	OUTILS DE CÂBLAGE/CONNEXIONS ENROULÉES;
8422.40.90	9707	APPLICATEURS DE FEUILLARDS OU DE CERCLAGE;
8422.40.90	9708	APPLICATEURS D'ALVÉOLES DE GROUPEMENT HI-CONE;
8422.40.90	9709	FERMETURE, COLLAGE ET SCELLAGE DES CARTONS PRÉFORMÉS ET REMPLIS (CHARGEMENT VERTICAL);
8422.40.90	9710	ENCARTONNEUSES AUTOMATIQUES À MOUVEMENT CONTINU POUR CHARGEMENT VERTICAL;
8422.40.90	9711	ENCARTONNEUSES AUTOMATIQUES À MOUVEMENT INTERMITTENT POUR CHARGEMENT VERTICAL;
8422.40.90	9712	ENVELOPPEUSES AUTOMATIQUES POUR BONBONS, POUR ENVELOPPE EN PAPILOTES ET SOUS FEUILLE D'ALUMINIUM;
8422.40.90	9713	SURENVELOPPEUSES POUR PRODUITS EMBALLÉS DANS LE PAPIER, LES FEUILLES D'ALUMINIUM ET LA CELLOPHANE (NE COMPRENANT PAS LES PELLICULES PLASTIQUES);
8422.40.90	9714	MACHINES À ENVELOPPER LES PRODUITS CUISINES;
8422.40.90	9715	MATÉRIEL D'EMBALLAGE EMPLOYÉ DANS LES INSTALLATIONS DE NETTOYAGE À SEC;
8422.40.90	9716	MACHINES POUR OUVRIR, MONTER ET FORMER LES CARTONS (À CHARGEMENT VERTICAL SEULEMENT);
8422.40.90	9717	MACHINES SEMI-AUTOMATIQUES OU ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES, EXERÇANT UNE TENSION SUR LA PELLICULE DE PLASTIQUE POUR ENVELOPPER LES PAQUETS;
8424.20.90	9701	PISTOLETS PULVÉRISATEURS DE REVÊTEMENT ÉLECTROSTATIQUE MANUELS ET AUTOMATIQUE TYPE POUR PEINTURE LIQUIDE;
8424.20.90	9702	PISTOLET POUR ENLEVER LES TACHES;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8424.20.90	9703		DISTRIBUTEURS MÉCANIQUES DE MOUSSE POUR REMPLIR LES SÉPARATIONS COUPE-FEU;
8424.20.90	9704		APPLICATEURS D'ADHÉSIFS À CHAUD;
8424.20.90	9801		PISTOLET PULVÉRISATEUR SANS AIR, DOMESTIQUE, POUR PEINTURE;
8424.30.00	9701		MACHINERIE À PONCER LES BRIQUES;
8424.30.00	9702		TROMPES, FONDERIE;
8424.30.00	9703		BRUNISSOIRS DE SUBSTRATS;
8424.30.00	9704		ÉPANDEUR DE COUCHE PROTECTRICE, TYPE ATOMISEUR;
8424.81.00	9701		NÉBULISATEURS DE JARDINS DE SERRES ET D'ÉTABLES;
8424.89.00	9701		REVÊTEMENT DE PULVÉRISATION GRAPHITIQUE (FABRICATION DES TUBES-IMAGES DE TÉLÉVISEURS);
8424.89.00	9702		INJECTEURS DE RÉSINE D'ÉPOXY POUR PISTES DE JEU DE QUILLES;
8424.89.00	9703		APPLICATEURS D'ADHÉSIFS À CHAUD;
8424.89.00	9704		PULVÉRISATEUR ROTATIF POUR L'APPLICATION DE MATÉRIAUX RÉFRACTAIRES;
8424.89.00	9705		MACHINES DE DÉGRAVOIEMENT POUR CAMION À BÉTONNIÈRE;
8424.89.00	9706		DISPOSITIFS D'ÉPANDAGE DE LIQUIDES. PESTICIDES, HERBICIDES;
8424.89.00	9707		SYSTÈMES D'ENDUCTION DES PLAQUETTES POUR PRODUIRE DES CIRCUITS INTÉGRÉS, CIRCUITS HYBRIDES OU SEMI-CONDUCTEURS;
8424.89.00	9708		BUSES À JET D'EAU ROTATIVES POUR NETTOYER LES PAROIS DE RÉSERVOIRS;
8424.89.00	9709		APPAREILS À PROJETER LES MORTIERS DE CIMENT;
8424.90.40	9701		TABLEAUX DE CHANGEMENT DES COULEURS ET RÉCIPROCATEURS POUR MATÉRIEL DE REVÊTEMENT ÉLECTROSTATIQUE DE PEINTURE LIQUIDE ET LEURS PARTIES;
8425.19.00	9701		DISPOSITIFS DE LEVAGE MANUELS AYANT UNE PUISSANCE DE TRACTION DE PLUS DE 6 TONNES;
8425.19.00	9702		PALANS À CHAÎNE, CARROSSERIES DE CHARIOT;
8425.19.00	9703		DISPOSITIFS HYDRAULIQUES DE LEVAGE PNEUMATIQUES;
8425.19.00	9704		DISPOSITIFS DE LEVAGE POUR EMBARCATIONS DE PLAISANCE AUTRES QU'ÉLECTRIQUES;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8425.31.00	9701	TREUILS POUR VÉHICULES, PUISSANCE DE TRACTION JUSQU'À MAIS NON COMPRIS 10 000 LIVRES (4 536 KG) ET DE PLUS DE 15 000 LIVRES (6 804 KG) DE PUISSANCE DE TRACTION;
8425.31.00	9702	TREUILS ÉLECTRIQUES DE HISSAGE;
8425.39.90	9701	APPAREILS DE TIRAGE DE TYPE MANUEL ET À CHIQUET;
8425.39.90	9702	TREUILS PNEUMATIQUES;
8425.39.90	9703	TREUILS FORESTIERS À MONTER SUR VÉHICULE;
8425.39.90	9704	TREUILS DE DÉBARDAGE PORTATIFS;
8425.39.90	9705	TREUILS, TYPE ENGRENAGE À VIS SANS FIN MECANIQUE;
8425.39.90	9706	TREUILS MANUELS AYANT UNE PUISSANCE DE TRACTION DE PLUS, DE 6 TONNES;
8425.41.00	9701	VÉRINS HYDRAULIQUES POUR FOSSES D'ALIGNEMENT DE ROUES DE CAPACITÉ DE PLUS DE 40 TONNES;
8425.42.00	9701	VÉRINS PNEUMATIQUES OU HYDRAULIQUES SUR CHARIOT DE PLUS DE 4 000 LIVRES;
8425.42.00	9702	VÉRINS À BOUDINS HYDRAULIQUES;
8425.42.00	9703	VÉRINS D'AÉRONEFS;
8425.42.00	9704	APPAREILS À MOTEUR POUR LEVER LES CERCUEILS;
8425.42.00	9705	CRICS DE TRANSMISSIONS;
8425.42.00	9706	ENSEMBLES DE CYLINDRES ET DE POMPES À MAIN;
8425.42.00	9707	VÉRINS HYDRAULIQUES SUR CHARIOTS DE CAPACITÉ DE PLUS DE 4 000 LIVRES;
8425.42.00	9708	PLACEURS DE WAGONS DE CHEMINS DE FER À COMMANDE HYDRAULIQUE;
8425.49.00	9701	VÉRINS MÉCANIQUES À CRÉMAILLÈRE DE CAPACITÉ DE PLUS DE 8 000 LIVRES;
8425.49.00	9702	TREUIL DE LEVAGE POUR LA RÉPARATION DE VÉHICULES INDUSTRIELS ACTIONNÉ À MAIN, DU TYPE À CÂBLE VERTICAL;
8425.49.00	9703	POUSSEUSE PNEUMATIQUE MANUELLE;
8426.19.00	9701	GRUES D'ENTRETIEN DE CHEMIN DE FER (COMPRENANT UN CHÂSSIS CONVERTISSEUR ET UN PNEU EN CAOUTCHOUC/RAIL) JUSQU'À 80 000 LIVRES INCLUSIVEMENT DE PUISSANCE DE LEVAGE;

RÉFÉRENCE

SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8426.19.00	9801	ÉLÉVATEURS DE TYPE TÉLESCOPIQUE ET SUR PORTIQUE;
8426.20.00	9701	GRUES À TOUR;
8426.41.00	9701	GRUES MOBILES SUR ROUES, CAPACITÉ DE LEVAGE SUPÉRIEURE À 6 TONNES (5,442 TONNES MÉTRIQUES);
8426.49.00	9701	GRUES À CÂBLES (MÉCANIQUES) SUR CHENILLES AVEC FLÈCHE EN TREILLIS;
8426.49.00	9702	GRUES TOUS TERRAINS À FLÈCHE HYDRAULIQUE AUTOTRACTÉE DE PLUS DE 15 TONNES (13,605 TONNES MÉTRIQUES);
8426.49.00	9703	GRUES DE MANUTENTION DE CONTENEUR MOBILE (DE TYPE FLÈCHE TÉLESCOPIQUE HYDRAULIQUE);
8426.91.00	9701	GRUES HYDRAULIQUES À FLÈCHE ARTICULÉE À MONTER SUR VÉHICULES, CAPACITÉ DE LEVÉE DE PLUS 18 000 LIVRES (8164.8 KG) À 5 PIEDS (1,524 M) DE PORTÉE;
8426.91.00	9702	GRUES HYDRAULIQUES À FLÈCHE RIGIDE À MONTER SUR VÉHICULE, CAPACITÉ DE LEVÉE DE PLUS DE 30,000 LIVRES À 5 PIEDS DE PORTÉE;
8426.91.00	9703	PLATES-FORMES ET NACELLES HYDRAULIQUES D'INSPECTION DE FRONTS POUR MONTER SUR VÉHICULE;
8426.99.00	9701	DERRICKS À JAMBES DE FORCE;
8427.10.00	9701	CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MANDRIN, À GRAND RENDEMENT POUR LA MANUTENTION DE BOBINES D'ACIER, ÉLECTRIQUE;
8427.10.00	9702	EMPILEUSES MONTE-CHARGE À TOURELLE À PRISE LATÉRALE, ÉLECTRIQUE;
8427.20.10	9701	CHARIOTS ÉLÉVATEURS LATÉRAUX, ACTIONNÉS AU PROPANE;
8427.20.10	9702	EMPILEUSES MONTE-CHARGE À TOURELLE À PRISE LATÉRALE ACTIONNÉES PAR DU GAZ À PÉTROLE LIQUÉFIÉ;
8427.20.90	9701	PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES AUTOMOTRICES, HAUTEUR DE LEVÉE DE PLUS DE 40 PIEDS;
8427.20.90	9702	PLATES-FORMES DE TRAVAIL AUTOTRACTÉES À FLÈCHE TÉLESCOPIQUE;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8427.20.90	9703	BENNES TRANSPORTEUSES MONTÉES SUR PNEUS (POUR POCHE DE LAITIER, GODETS DE CHANGEMENT, ETC.);
8427.90.00	9701	CHARIOTS HÔTELIERS ET DISPOSITIFS ÉLÉVATEURS À CISEAUX;
8427.90.00	9702	TRANSPORTEURS OU CHARGEURS/ DÉCHARGEURS À PLATE-FORME DE TYPE MANUEL ET À CHENILLES (NON AUTOTRACTÉS);
8427.90.00	9703	CHARIOTS ÉLÉVATEURS À GUIDON MOTORISÉS, HYDRAULIQUES, MANUELS;
8428.10.00	9701	MONTE-CHARGE POUR LA CONSTRUCTION COMPRENANT LE TREUIL;
8428.10.00	9702	PETITS MONTE-CHARGE;
8428.20.90	9701	ORIENTEURS AUTOMATIQUES DE BOUTEILLES;
8428.31.00	9701	BANDES TRANSPORTEUSES DE TAILLE BLINDÉES;
8428.33.90	9701	TRANSPORTEURS À ROULEAUX POUR PÉTRIR LA PÂTE;
8428.33.90	9702	RAMPES DE CHARGEMENT REMORQUABLES, MOBILES;
8428.39.90	9701	ALIMENTATION DE FIL MÉTALLIQUE POUR TRAITEMENT EN POCHE;
8428.39.90	9702	ALIMENTATEURS CENTRIFUGES ROTATIFS;
8428.39.90	9703	TRANSPORTEURS SANITAIRES VIBRANTS EN ACIER INOXYDABLE;
8428.39.90	9704	TRANSPORTEURS VIBRANTS POUR LA MANUTENTION DE CHARGES UNITAIRES;
8428.39.90	9705	DÉCHARGEURS À FOND POUR LES SILOS OUVRANTS DE TYPE À VIS;
8428.39.90	9706	TRANSPORTEURS MOBILES À VIS (Y COMPRIS LE TYPE INTROMÈTRE);
8428.39.90	9707	TRANSPORTEURS À CHAÎNE À ROULEAUX DE PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8428.39.90	9708	CONVOYEURS MÉCANIQUES SPIRAUX OU TUBULAIRES;
8428.39.90	9709	DÉCHARGEURS - TRANSPORTEURS À ROULEAUX (À LEVAGE HYDRAULIQUE ET MONTÉS SUR REMORQUE);
8428.39.90	9710	RAMASSEUR DE CORDON ROUTIER LORS DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE;
8428.39.90	9711	TÊTES HYDRAULIQUES À PINCES FERMEUSES;
8428.39.90	9712	TABLES ROULANTES MOTORISÉES DE SERVITUDE;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8428.39.90	9713	ORIENTEURS AUTOMATIQUES DE BOUTEILLES; ESCALIERS MÉCANIQUES OU PASSERELLES ROULANTES (AUTRES QUE ESCALIERS AUTOMATIQUES POUR CHAISES ROULANTES POUR HANDICAPÉS);
8428.40.00	9701	
8428.60.00	9701	CHEMINS AÉRIENS;
8428.90.90	9701	MONTE-HOMMES (GODETS AÉRIENS) D'UNE HAUTEUR DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 75 PIEDS (22.8375 M) POUR MONTER SUR VÉHICULE;
8428.90.90	9702	GRUES D'AVITAILLEMENT À COMMANDES HYDRAULIQUES;
8428.90.90	9703	ORIENTEURS AUTOMATIQUES DE BOUTEILLES;
8428.90.90	9704	MACHINES POUR TRANSPORTER DES ARTICLES DE BONNETERIE (BAS);
8428.90.90	9705	EMPILEUSES POUR VÊTEMENTS;
8428.90.90	9706	EMPILEUSES POUR CARTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8428.90.90	9707	MÉLANGEURS BASCULANTS ET DISPOSITIFS D'ALIMENTATION;
8428.90.90	9708	MANIPULATEURS DE ROULEAUX;
8428.90.90	9709	TOURETS POUR CÂBLES (MOTORISÉS);
8428.90.90	9710	DISPOSITIF DE DISTRIBUTION ADAPTABLE À UN RÉSERVOIR HYDRAULIQUE, MODULE VERTICAL NON COMPRIS;
8428.90.90	9711	GERBEURS D'INSERTION POUR MOULES D'ÉJECTION;
8428.90.90	9712	GERBEURS DE PLANCHES EN BOIS OU EN BOIS DE CONSTRUCTION;
8428.90.90	9713	BRIQUETEUSES AUTOMATIQUES DE FOURS ROTATIFS;
8428.90.90	9714	DISPOSITIFS D'ÉCHANTILLONNAGE (GRAIN) SUR CONVOYEUR À BANDE;
8428.90.90	9715	MACHINES TRIEUSES ET DE TRANSFERT DES CIRCUITS INTÉGRÉS;
8428.90.90	9716	APPAREILS POUR ABAISSER LES CERCUEILS;
8428.90.90	9717	DISPOSITIFS POSEURS DE CÂBLES;
8428.90.90	9718	SUPPORTS DE MOTEUR DE CAPACITÉ DE PLUS DE 2 000
		LIVRES;
8428.90.90	9719	SUPPORT POUR BOÎTES DE PÉTRI;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8429.40.00	9701		COMPACTEURS AUTOMOTEURS AVEC ROULEAUX STATIQUES EN ACIER (TANDEMS ET 3 ROUES);
8429.40.00	9702		COMPACTEURS AUTOMATEURS AVEC ROULEAUX VIBRANTS EN ACIER (TANDEM) DE PLUS DE 10 000 LIVRES DE POIDS DE FONCTIONNEMENT;
8429.40.00	9703		COMPACTEURS AUTOMOTEURS À ROULEAUX VEBRANTS À L'AVANT ET PNEUS À L'ARRIÈRE DE PLUS DE 10 000LIVRES DE POIDS DE FONCTIONNEMENT;
8429.40.00	9704		COMPACTEURS AUTOMOTEURS À ROULEAUX À PIED DE MOUTON OU PRISMATIQUES À L'AVANT ET À PNEUS À L'ARRIÈRE DE PLUS DE 10 000 LIVRES DE POIDS DE FONCTIONNEMENT;
8429.40.00	9705		ROULEAUX DE COMPACTAGE VIBRATOIRES À QUATRE TAMBOURS;
8429.51.20	9701		CHANGEURS À DIRECIION À GLISSEMENT (SUPÉRIEURS À 8 000 LIVRES DE POIDS DE FONCTIONNEMENT) (3628,8 KG);
8429.52.99	9701		EXCAVATEURS, PELLES DU TYPE À CÂBLES MONTÉS SUR TRANSPORTEUR CHENILLÉ;
8429.52.99	9702		EXCAVATEURS, PELLES. DE TYPE HYDRAULIQUE MONTÉS SUR TRANSPORTEUR CHENILLÉ;
8429.52.99	9703		EXCAVATEURS, PELLES, DE TYPE HYDRAULIQUE MONTÉS SUR TRANSPORTEUR CHENILLÉ (SAUF À PNEUS EN CAOUTCHOUC);
8429.52.99	9801		PELLES RÉTRO, AUTOMOTRICES, SUR PNEUS;
8429.52.99	9802		EXCAVATEUR. PELLE. DU TYPE À CÂBLES, SUR PORTEUR,EXCLUANT LES VÉHICULES PORTEURS À PNEUX;
8429.59.90	9701		PELLES RÉTRO À CÂBLES SUR TRANSPORTEUR CHENILLE;
8429.59.90	9702		TOMBEREAUX À GODET AUTOTRACIÉS, DE PLUS DE 12.3 M ³ (SAUF CHARGEURS À BRAS HYDRAULIQUE TELS QUE CHARGEURS A BENNE FRONTALE SUR PNEUS);
8429.59.90	9801		ÉQUIPEMENT OU ENSEMBLE PELLE RÉTRO INTERCHANGEABLE DU TYPE TRACTEUR;
8430.10.00	9701		MARTEAUX DE BATTAGE HYDRAULIQUES/ EXTRACTEURS;
8430.10.00	9702		MARTEAUX ENFONCE-PIEUX, MOTEUR DIESEL (DE MOINS DE 8 000 LIVRES AU PIED);

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8430.41.90	9701	ENGINS DE FORAGE AUTOMOTEURS (SUR CHENILLES)CONSTRUITS POUR ETRE UTILISES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION;
8430.49.90	9701	SYSTÈME DE TARIÈRE HORIZONTALE ENTRE 5 ET 48 POUCES DE DIAMÈTRE;
8430.49.90	9702	TARIÈRES MOTORISÉES AVEC CAPACITÉ DE PLUS DE 25 000 LIVRES;
8430.49.90	9703	AUTOCLAVES DE DÉBOUILLISSAGE POUR DÉFAIRE OU REFAIRE LES JOINTS À FROID;
8430.61.00	9701	COMPACTEURS À PLAQUES DE PLUS DE 300 LIVRES DE POIDS EN FONCTIONNEMENT;
8430.61.00	9702	PILONNEUSES INCLUANT DÔMES ET DISPOSITIFS DE COMPACTAGE MONTÉS EN BOUT DE FLÈCHE;
8430.69.90	9701	MARTEAUX DE CONCASSAGE, MONTÉS EN BOUT DE FLÈCHE, PNEUMATIQUES ET HYDRAULIQUES;
8430.69.90	9810	ÉQUIPEMENT OU ENSEMBLE PELLE RÉTRO INTERCHANGEABLE DU TYPE TRACTEUR;
8431.39.20	9701	PINCES À COUSSINET AMOVIBLES POUR SYSTÈMES DE SKI ET LEURS PARTIES;
8432.29.90	9701	SCARIFICATEURS MOTORISÉS;
8432.30.10	9701	SÉMOIRS;
8432.40.10	9701	ÉPANDEUSES DE SEMENCES ET D'ENGRAIS (PORTATIVES AVEC OU SANS BANDOULIÈRE);
8432.40.10	9702	ÉPANDEURS DE GRANULES;
8434.20.90	9701	HOMOGENÉISATEURS DE LAIT;
8434.20.90	9702	IRRADIATEURS DE LAIT;
8434.20.90	9703	LIQUÉFACTEURS DE CRÈME GLACÉE ET DE BEURRE;
8434.20.90	9704	MACHINES À RAYONS ULTRAVIOLETS POUR CONDITIONNER LE LAIT;
8434.20.90	9705	RÂPE À FROMAGE;
8434.20.90	9706	PASTEURISATEURS ET CUVES DE VIEILLISSEMENT (CRÈME GLACÉE);
8434.20.90	9707	FOUETS ET AÉRATEURS POUR FOUETTER LA CRÈME;
8435.10.20	9701	EXTRACTEURS DE JUS D'ORANGE ET D'AUTRES AGRUMES;
8435.10.20	9702	BROYEURS À FRUITS (AUTRES QUE BROYEURS À RAISINS);
8435.10.20	9703	PASSOIRES POUR JUS;
8435.10.20	9704	APPAREILS DE VINIFICATION;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8435.10.20	9705	EXTRACTEURS DE JUS POUR LA VINIFICATION;
8435.10.20	9706	EXTRACTEURS DE JUS DE LÉGUMES;
8436.80.20	9701	DÉCHIQUETEUSES MOISSONNEUSES MOBILES POUR ARBRES ENTIERS;
8436.80.20	9702	DÉCHIQUETEUSES DE BRANCHES (JUSQU'À ET Y COMPRIS 3 PO DE DIAMÈTRE);
8436.80.20	9703	REPIQUEUSES - BÈCHES POUR LE REBOISEMENT;
8436.80.20	9704	BROYEUSES DE SOUCHES À CONDUCTEUR À PIED;
8437.10.90	9701	MACHINES DE TRANSFORMATION ET DE TRAITEMENT DES SEMENCES;
8437.10.90	9702	MACHINES POUR LE NETTOYAGE ET L'ÉPURATION DES GRAINS;
8437.10.90	9703	NETTOYEURS DE GRAINS À CRIBLE ROTATIF;
8437.80.00	9701	CRIBLES À FARINE;
8437.80.00	9702	MOULINS POUR LA PRÉPARATION DES ALIMENTS;
8437.80.00	9703	MACHINES DE MOUTURE ET DE RÉDUCTION DES GRAINS, POUR INDUSTRIE À MEULER LA FARINE;
8437.80.00	9704	MATÉRIEL DE TRANSFORMATION DU RIZ;
8438.10.10	9701	DIVISEUSES DE PÂTE AUTOMATIQUES ET RÉGLABLES;
8438.10.10	9702	BOULEUSES À PÂTE;
8438.10.10	9703	TRANCHEUSES DE PAINS ET DE PETITS PAINS;
8438.10.10	9704	MACHINES À FABRIQUER LES CROISSANTS;
8438.10.10	9705	PRESSES À PIZZA;
8438.10.10	9706	MACHINES À INJECTER LA CRÈME DE PÂTISSERIE;
8438.10.10	9707	MACHINES À CONFECTIONNER LES BISCUITS;
8438.10.10	9708	MACHINES À FAÇONNER LES BISCUITS;
8438.10.10	9709	MACHINES À FABRIQUER LES BEIGNES;
8438.10.10	9710	MACHINES À FABRIQUER LES TARTES;
8438.10.10	9711	ROULEAUX DÉCOUPEURS POUR MACHINES À FABRIQUER LES TARTES;
8438.10.10	9712	APPAREIL À DOSER LA PÂTE DE GÂTEAU/LA CRÈME, À BANDE CONTINUE;
8438.10.10	9713	CHANES DE FABRICATION AUTOMATISÉES DE PÂTISSERIES, TARTES ET PIZZAS COMPRENANT DES FAÇONNEUSES À TARTES, REMPLISSEUSES, NAPPEUSES ET PRESSES;
8438.10.10	9714	EXTRUDEUSES DE PÂTE;
8438.10.10	9715	TREMPEUSES OU ENROBEUSES, POUR PRODUITS DE BOULANGERIE;
8438.10.10	9716	MACHINES À FABRIQUER LES CORNETS À CRÈME GLACÉE;

RÉFÉRENCE

SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8438.10.10	9717	ÉMIETTEUSES À PAIN, À DISQUE;
8438.20.90	9701	TRANCHEUSES DE FRIANDISES EN TABLETTE;
8438.20.90	9702	RAFFINEURS DE CHOCOLAT;
8438.20.90	9703	DOSSEUSES ET REMPLISSEUSES À CHOCOLAT;
8438.20.90	9704	RÂPEUSES-EFFILEUSES DE CHOCOLAT;
8438.30.00	9701	SUCRERIES;
8438.40.00	9701	CONCASSEURS À MALT POUR BRASSERIE;
8438.40.00	9702	PRESSES À HOUBLON;
8438.40.00	9703	SÉCHOERS À MALT POUR BRASSERIE;
8438.40.00	9704	BACS DE GERMINATION POUR BRASSERIE;
8438.40.00	9705	DÉGERMEUSES POUR BRASSERIE;
8438.50.90	9701	MACHINES À FENDRE LES PORCS;
8438.50.90	9702	SCIES POUR POINTES DE POITRINES ET SCIES À MAIN POUR CARCASSES;
8438.50.90	9703	MACHINES À PARER ET SCIES À MAIN POUR DÉCOUPER LA VIANDE;
8438.50.90	9704	PISTOLETS PNEUMATIQUES À BOVINS;
8438.50.90	9705	ARRACHEUSES DE SABOTS;
8438.50.90	9706	ÉCORNEUSES DE BOVINS ET DÉCOUPEUSES DE JARRETS;
8438.50.90	9707	MACHINES HYDRAULIQUES À ROMPRE LES COUS;
8438.50.90	9708	INJECTEURS DE SAUMURE AVEC 26 AIGUILLES OU MOINS;
8438.50.90	9709	TRANCHEUSES DE BACON;
8438.50.90	9710	APPAREIL COMBINÉ, SERVANT À TRANCHER, PESER ET EMPILER LE BACON;
8438.50.90	9711	MACHINES APLATISSEUSES AUTOMATIQUES À FORMER LE BACON;
8438.50.90	9712	MACHINES À EMBOSSER ET À LIER LES SAUCISSES;
8438.50.90	9713	POUSOIRS À VIANDE DE TYPE À ÉMULSION;
8438.50.90	9714	FAÇONNEUSES POUR SAUCISSES FUMÉES;
8438.50.90	9715	APPAREILS POUR MARTELAGE DE LA VIANDE SOUS VIDE;
8438.50.90	9716	ATTENDRISEURS AUTOMATIQUES DE VIANDE;
8438.50.90	9717	ÉQUIPEMENT POUR LE TRANCHAGE DE LA VIANDE;
8438.50.90	9718	HACHOIRS À VIANDE;
8438.50.90	9719	HACHOIRS ET FLOCONNEUSES POUR VIANDE CONGELÉE;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8438.50.90	9720		MACHINES À ROMPRE LES COUS DE VOLAILLES;
8438.50.90	9721		MACHINES A CLASSER LES VOLAILLES;
8438.50.90	9722		DÉSOSSEUSES AUTOMATIQUES DE POITRINES;
8438.50.90	9723		MACHINES AUTOMATIQUES À ABATTRE LES DINDES;
8438.50.90	9724		MACHINES À COUPER LES VOLAILLES EN DEUX;
8438.50.90	9725		COUPEUSES D'AILES;
8438.50.90	9726		DÉSOSSEUSES À VOLAILLES DE TYPE BEEHIVE;
8438.50.90	9727		MACHINES À FILETER LES POITRINES DE POULETS;
8438.50.90	9728		MACHINES À FORMER LA VIANDE;
8438.30.90	9729		ÉMULSIFIANTS POUR LA PRÉPARATION DE LA VIANDE;
8438.50.90	9730		MACHINES À DÉCOUPER LA VIANDE CONGELÉE EN CUBES;
8438.50.90	9731		GÉNÉRATEURS AUTOMATIQUES DE FUMÉE;
8438.50.90	9732		MACHINES À FORMER LES PÂTÉS;
8438.50.90	9733		COUPEUR DE VIANDE EN CUBES DE DIFFÉRENTES GROSSEURS;
8438.50.90	9734		MACHINES À PANER (MORCEAUX DE POULET);
8438.60.00	9701		ÉPLUCHEURS DE LÉGUMES (CAPACITÉ DE 20 LIVRES ET PLUS);
8438.60.00	9702		HACHE-LÉGUMES ET TRANCHE-LÉGUMES;
8438.60.00	9703		ÉBOUTEUSES ET PAREUSES DE LÉGUMES;
8438.60.00	9704		ÉQUEUTEURS ET DÉNOYAUTEURS DE CERISES;
8438.60.00	9705		PAREUSES À LÉGUMES;
8438.60.00	9706		ÉPLUCHEUSES DE POMMES DE TERRE;
8438.60.00	9707		APPAREILS DE SAUMURAGE POUR LÉGUMES;
8438.60.00	9708		TRANCHEUSES DE POMMES DE TERRE (À MOTEUR) POUR LES FRITES;
8438.60.00	9709		CALIBREUSES DE FRITES;
8438.80.99	9701		PROPORTIONNEURS DE MÉLANGE À BOISSONS;
8438.80.99	9702		AGITATEURS À COCKTAIL (GENRE LAIT FRAPPÉ);
8438.80.99	9703		MACHINES À FORMER LES PIROGUI;
8438.80.99	9704		MACHINES À CRAQUER ET VIDER LES OEUFS;
8438.80.99	9705		BROYEURS;
8438.80.99	9706		TRANCHEUSES;
8438.80.99	9707		HACHOIRS ET COUPEUSES EN CUBES;
8438.80.99	9708		MACHINES À COUPER LES ALIMENTS;
8438.80.99	9709		MÉLANGEURS COMMERCIAUX POUR LA PRÉPARATION DES ALIMENTS;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8438.80.99	9710	MÉLANGEUR D'ARÔME DE CRÈME GLACÉE (DE COMPTOIR POUR RESTAURANT);
8438.80.99	9711	MACHINES À BEURRER LE PAIN;
8438.80.99	9712	MOULINS ET DOSEURS À CAFÉ POUR L'ESPRESSO ET LE CAFÉ TURC;
8438.80.99	9713	MOULINS À CAFÉ (GENRE MAGASIN DE DÉTAIL) PUISSANCE SUPÉRIEURE À 1,5 C.V.;
8438.90.99	9714	MACHINE À TRANCHER ET EMPILER LE SAUMON;
8439.10.00	9701	RAFFINEURS, DISQUE DE DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 36 PO (914,4 MM);
8439.10.00	9702	RAFFINEURS JORDAN;
8439.10.00	9703	PRESSE-PÂTE À FEUILLES;
8439.30.00	9701	MACHINES À ENDUCTION - CAPACITÉ DE LARGEUR DE MOINS DE 72 POUCES (1 828,8 MM);
8439.30.00	9702	GOMMEUSES, AUTRES QUE CALANDRES ET LAMINOIRS;
8439.30.00	9703	MACHINES À DOUBLER, AUTRES QUE PAR CALANDRES ET LAMINOIRS;
8439.30.00	9704	COLORIEURS À PAPIER;
8439.30.00	9705	MACHINES À FABRIQUER LE PAPIER DE TOITURE;
8439.99.90	9701	COQUILLES CYLINDRIQUES PROVENANT DE COULÉE CENTRIFUGE POUR MACHINES À FABRIQUER LE PAPIER, À L'EXCLUSION DE LA VALEUR DE L'USINAGE, DU PERÇAGE RADIAL OU DES REVÊTEMENTS DE CAOUTCHOUC OU DE POLYURÉTHANE ET LEURS PARTIES;
8440.10.00	9701	APPLICATEURS D'ADHÉSIFS À CHAUD;
8443.50.20	9701	ESTAMPAGE À CHAUD, MARQUAGE DE MANUFACTURIER ET ESTAMPAGE À FROID SUR FEUILLES MÉTALLISÉES À CHAUD DÉLIVRÉES EN ROULEAUX (PRESSES À COMMANDES ÉLECTROPNEUMATIQUES DE PLUS DE 3 TONNES DE CAPACITÉ);
8443.50.20	9702	ESTAMPAGE À CHAUD, MARQUAGE DE MANUFACTURIER ET ESTAMPAGE À FROID SUR FEUILLES MÉTALLISÉES À CHAUD DÉLIVRÉES EN ROULEAUX (MACHINES ACTIONNÉES MANUELLEMENT);
8443.60.90	9701	SÉCHOIRS EN CONTINUE, OFFSET À AIR CHAUD;
8443.60.90	9702	SYSTÈMES D'ENTRÉE AUTOMATIQUES;
8450.11	9701	LAVEUSES DE BUANDERIE (CHARGE MAXIMALE SUPÉRIEURE À 8 KG);

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8450.20.90	9701	LAVEUSES DE BUANDERIE (CHARGE MAXIMALE SUPÉRIEURE À 8 KG/18 LIVRES);
8451.10.00	9701	MACHINES DE NETTOYAGE À SEC (CAPACITÉ DE 18 LIVRES OU MOINS) (CAPACITÉ DE 8 KG OU MOINS);
8451.10.00	9702	MACHINES DE NETTOYAGE À SEC (CAPACITÉ DE PLUS DE 200 LIVRES) (CAPACITÉ DE PLUS DE 90 KG);
8451.29.90	9701	SÉCHEUSES DE BUANDERIE;
8451.30.00	9701	PRESSES À COL ET À MANCHETTE;
8451.30.00	9702	PRESSES À COL;
8451.30.00	9703	FINISSEUSES DE MANTEAUX ET DE VESTONS;
8451.30.00	9704	FINISSEUSES DE VÊTEMENTS;
8451.30.00	9705	FINISSEUSES DE PANTALONS;
8451.30.00	9706	REPASSEUSES DE TAILLE DE PANTALONS;
8451.30.00	9707	COQUES À VAPEUR;
8451.30.00	9708	MACHINES À EMMANCHER;
8451.30.00	9709	PLANCHES À REPASSER COMMERCIALES;
8451.30.00	9710	REPASSEUSES DE LINGE DE MAISON (DRAPS, NAPPE, TAIES D'OREILLER);
8451.30.00	9711	MACHINES À FUSION (TOUS GENRES);
8451.30.00	9712	PRESSES TAILLÉES DE CONFECTION;
8451.30.00	9801	PLANCHES À REPASSER COMMERCIALES;
8451.40.90	9701	LAVEUSES DE MOQUETTES ET TAPIS (MATÉRIEL D'USINE);
8451.50.00	9701	PLISSEUSES AUTOMATIQUES;
8451.50.00	9702	SYSTÈMES À DÉCOUPER LES PLIS COMMANDÉS PAR ORDINATEUR;
8451.50.00	9703	MACHINES À DÉCOUPER LES TISSUS (COUTEAU DROIT OU À BOUT ROND POUR TABLES À DÉCOUPER) ET PERCEUSES DE TISSU;
8451.50.00	9704	MACHINES À DÉCOUPER (TAILLE-FILETS OU MATRICES EN ACIER);
8451.50.00	9705	TABLES À DÉCOUPER, SANS MICROPROCESSEUR;
8451.50.00	9706	MACHINES À REFENDRE LE TISSU, SANS POSSIBILITÉ D'OURLER;
8451.50.00	9707	BOBINOIRS POUR BANDES;
8451.50.00	9708	PLIEUSES DE LINGE DE MAISON;
8451.80.90	9701	FINISSEUSES DE VÊTEMENTS;
8451.80.90	9702	REPASSEUSES DE TAILLE DE PANTALONS;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8451.80.90	9703	MACHINES À MANCHER;
8451.80.90	9704	SYSTÈMES DE LAVEUSES ET SÈCHEUSES DE BUANDERIE ENTIÈREMENT INTÉGRÉS ET CONTINUS, Y COMPRIS CONVOYEURS, PRESSES ET COMMANDES;
8451.80.90	9705	ÉTALEUSES DE LINGE DE MAISON;
8451.80.90	9706	PLANCHES À ASPIRER;
8451.80.90	9707	PLIEUSES DE CHEMISES;
8451.80.90	9708	MATÉRIEL DE PLISSAGE DE TENTURES ET RIDEAUX;
8451.80.90	9709	ENDUISEUSES;
8451.80.90	9710	MACHINES À FIXATION ÉLECTRIQUES (POUR BAS);
8451.80.90	9711	MACHINES À FORMER LES BAS;
8451.80.90	9712	EMPILEUSES ET DÉSEMPILEUSES;
8451.80.90	9801	PLANCHES COMMERCIALES POUR ENLEVER LES TACHES;
8451.80.90	9802	ARMOIRES ET TUNNELS DE FINITION À LA VAPEUR COMMERCIALES;
8452.21.90	9701	MACHINE À RECOUVRIR LES TIGES DE BOUTONS;
8453.10.90	9701	MACHINES À NETTOYER LES PEAUX;
8453.10.90	9702	MACHINES À SATINER LES CUIRS AUTRES QUE CALANDRES ET LAMINOIRS;
8453.10.90	9703	MACHINES À REFENDRE, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9704	MACHINES À DÉRAYER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9705	MACHINES À ESSORER ET METTRE AU VENT, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9706	MACHINES À TEINDRE LE CUIR;
8453.10.90	9707	MACHINES À PARER LE GRAIN, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9708	MACHINES À GRIFFER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9709	MACHINES À NETTOYER ET ÉCHARNER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9710	MACHINES À PALISSONNER LE CUIR;
8453.10.90	9711	MACHINES À ESSORER À TABLIER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9712	MACHINES À RECHARNER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9713	MACHINES À ÉCHARNER ET RÉÉCHARNER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9714	PONCEUSES, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9715	MACHINES À PALISSONNER;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8453.10.90	9716	MACHINES À RASER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.10.90	9717	MACHINES À ÉJARRER, TRAVAIL DES CUIRS;
8453.20.20	9701	MACHINES À FRAISER, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9702	MACHINES À VERRER LA TIGE, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9703	FORMES POUR CHAUSSURES ET BOTTES;
8453.20.20	9704	PRESSES ORTHOPÉDIQUES;
8453.20.20	9705	MACHINES À DÉCOUPER. APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9706	MACHINES À DÉCOUPER ET À RECTIFIER, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9707	MACHINES À MATELASSER, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9708	MACHINES À POSER LES TALONS (AUTO SOLER) APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9709	FINISSEUSES, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9710	MACHINES À REFENDRE ET À BISEAUTER, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9711	MACHINES À COUDRE LES SEMELLES, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.20.20	9712	AMEUBLEMENTS MODULAIRES, APPAREILS POUR LA RÉPARATION DES CHAUSSURES;
8453.80.00	9701	MACHINES À DÉCOUPER (TAILLE-FILETS OU MATRICES EN ACIER);
8454.30.90	9701	MACHINES DE COULÉE, SOUS PRESSION, FONDERIE;
8454.30.90	9702	MACHINES DE COULÉE, TYPE PERDU, FONDERIE;
8454.30.90	9703	MACHINES DE COULÉE, À GUEUSES, FONDERIE;
8454.30.90	9704	MACHINES DE COULÉE, ROTATIVES EN LIGNE, FONDERIE;
8454.30.90	9705	MACHINES DE COULÉE, PAR CENTRIFUGATION, FONDERIE;
8454.30.90	9706	MACHINES DE COULÉE CENTRIFUGES POUR LA BIJOUTERIE;
8455.10.00	9701	ROULEUSES À TUYAUX EN SPIRALE;
8455.10.00	9702	ROULEUSES À TUYAUX ONDULÉS EN SPIRALE;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8455.10.00	9703	LAMINOIRS MOBILES À TUYAUX CREUX;
8455.22.00	9701	TRÉFILEUSES DE CALIBRES FINS POUR LA BIJOUTERIE (MANUELLES OU À MOTEUR);
8455.30.90	9701	ROULEAUX COUVERTS;
8455.30.90	9702	ROULEAUX D'ÉPAULEMENT;
8456.10.00	9701	SYSTÈMES DE DÉCOUPAGE AU LASER;
8456.90.90	9701	MACHINES À GRAVER ET DÉCAPEUSES DE PLAQUETTES À PLASMA;
8458.19.00	9701	TOURS PARALLÈLES D'ÉTABLI OU SUR SOCLE. JUSQU'À 25CM DE DIAMÈTRE INCLUSIVEMENT, AYANT UNE HAUTEUR DE POINTE DE MOINS DE 25 CM;
8458.19.00	9702	TOURS À COPIER;
8458.19.00	9703	TOURS À TOURELLE RÉVOLVER;
8458.19.00	9704	TOURS AUTOMATIQUES À DÉCOLLETER;
8458.19.00	9705	TOURS AUTOMATIQUES MONOBROCHES OU MULTIBROCHES;
8458.19.00	9706	TOURS PARALLÈLES AYANT UNE HAUTEUR DE POINTE DE 60 CM ET UN MOTEUR D'AU MOINS 15 C.V. AVEC MANDRIN AI-11 PO OU DI-11 PO;
8458.19.00	9707	TOURS PARALLÈLES. AYANT UN BALANCEMENT DE 65 CM OU PLUS;
8459.21.00	9701	FOREUSES À COMMANDE NUMÉRIQUE SIMPLE OU PILOTÉE PAR OR DINATEUR;
8459.29.90	9701	PERCEUSES RADIALES;
8459.29.90	9702	PERCEUSES CONÇUES POUR ÊTRE FIXÉES À UN ÉTABLI, AU SOL OU À UN SOCLE, CAPACITÉ DE PERÇAGE SUPÉRIEURE À 1 PO, PERCEUSES D'ÉTABLI DE PRÉCISION, CAPACITÉ DE PERÇAGE JUSQU'À 1/4 PO;
8459.29.90	9703	PERCEUSES POUR FORETS À CANON;
8459.29.90	9704	PERCEUSES MULTIBROCHES;
8459.31.00	9701	ALÉSEUSES-FRAISEUSES HORIZONTALES À CN OU À CNO À MONTANT CONÇUES POUR ÊTRE FIXÉES À UN ÉTABLI OU AU SOL;
8459.39.00	9701	ALÉSEUSES-FRAISEUSES HORIZONTALES À MONTANT FIXE OU MOBILE;
8459.39.00	9702	FRAISEUSES DE PRODUCTION;
8459.40.00	9701	TOURS VERTICAUX À CN OU À CNO;
8459.40.00	9702	ALÉSEUSES HORIZONTALES DE PRÉCISION;
8459.40.00	9703	TOURS VERTICAUX;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8459.40.00	9704		PERCEUSES DE PRÉCISION;
8459.59.00	9701		FRAISEUSES À COPIER.
8459.59.00	9702		FRAISEUSES HORIZONTALES ET UNIVERSELLES;
8459.59.00	9703		FRAISEUSES VERTICALES;
8459.61.00	9701		FRAISEUSES HORIZONTALES ET UNIVERSELLES À CN OU À CNO;
8459.61.00	9702		TOURS VERTICAUX À CN OU À CNO;
8459.69.90	9701		MACHINES À RAINURER LES TÊTES DE VIS;
8460.40.00	9701		MACHINES À RODER PAR POUDRE ABRASIVE;
8460.90.90	9701		MEULEUSES D'ÉTABLI OU SUR SOCLE, DIAMÈTRE DE MEULE SUPÉRIEUR À 20 PO;
8460.90.90	9702		SABLEUSES À BANDE, LARGEUR DE BANDE DE 7 PO ET PLUS;
8460.90.90	9703		SABLEUSES À BANDE, LARGEUR DE BANDE INFÉRIEURE À 2 PO;
8460.90.90	9704		MEULEUSES D'ÉTABLI OU SUR SOCLE, DIAMÈTRE DE LA MEULE INFÉRIEUR À 10 PO;
8460.90.90	9705		MACHINES À ÉBAVURER À BANDE OU À DISQUE ABRASIF;
8460.90.90	9706		MEULEUSES DE FILIÈRES, TYPE EN LIGNE;
8460.90.90	9707		MACHINES À RECTIFIER LES ANODES, SUR CHÂSSIS;
8460.90.90	9708		MACHINES À POLIR AUTOMATIQUES OU SEMI AUTOIMATIQUES, BANDE OU À DISQUE;
8461.20.20	9701		MACHINES À RAINURER À AVANCE AUTOMATIQUE ET MACHINES À RAINURER POUR RAINURES SUPÉRIEURES À 1 1/2 PO DE LARGEUR;
8461.50.00	9701		MACHINE À DÉCOUPER À RUBAN CNO;
8461.50.00	9702		MACHINES À TAILLER LES FILS DE SORTIE (DES COMPOSANTS MONTÉS SUR PANNEAUX), MANUELLES;
8461.50.00	9703		SCIES À MOUVEMENT ALTERNATIF POUR DIAMÈTRES SUPÉRIEURS À 6 PO;
8461.50.00	9704		SCIES À RUBAN VERTICAL POUR TRAVAILLER LE MÉTAL ET SCIES À RUBAN ET MACHINES À LIMER COMBINÉES AVEC PROFONDEUR DE COL DE CYGNE DE PLUS DE 15 PO;
8461.50.00	9705		MACHINES À TRONÇONNER À LA MEULE;
8461.50.00	9706		MACHINES À SCIER PAR FRICTION;
8461.50.00	9707		SCIES À RUBAN HORIZONTAL, COMPRENANT UNE CAPACITÉ DE Z3 À 29 PO DE DIAMÈTRE;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8461.50.00	9708	SCIES À RUBAN OU SCIES CIRCULAIRES;
8461.50.00	9709	OUTILS DE COUPE POUR MACHINES À SCIER;
8461.50.00	9710	SCIES À RUBAN HORIZONTAL, DIAMÈTRE DE PLUS DE 40 PO;
8461.90.90	9701	MATÉRIEL D'ÉCRIQUAGE;
8461.90.90	9702	MACHINES À LIMER;
8461.90.90	9703	MACHINES À DRESSER LES BOUTS ET À CHANFREINER;
8462.21.90	9701	CINTREUSES DE TUBES POUR TUBES DE MOINS DE 7,5 CM DE DIAMÈTRE, OU DE PLUS DE 7.5 CM DE DIAMÈTRE CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.21.90	9702	PRESSES-PLIEUSES DE PUISSANCE D'UNE CAPACITÉ DE MOINS DE 20 TONNES ET DE MOINS DE 4 PIEDS DE LONGUEUR DE PLIAGE, CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.21.90	9703	PRESSES-PLIEUSES PNEUMATIQUES CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.21.90	9704	CINTREUSES À BARRE DE RENFORCEMENT CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.29.90	9701	PRESSES-PLIEUSES DE PUISSANCE D'UNE CAPACITÉ DE MOINS DE 20 TONNES ET DE MOINS DE 4 PIEDS DE LONGUEUR DE PLIAGE, AUTRES QUE CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.29.90	9702	PRESSES-PLIEUSES PNEUMATIQUES AUTRES QUE CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
8462.29.90	9703	PLIEUSES MANUELLES AYANT UNE CAPACITÉ DE LONGUEUR DE PLIAGE D'UN PIED OU PLUS, PLIEUSES À BOÎTES ET À BACS DE PLANCHER MANUELLES, AYANT UNE CAPACITÉ DE LONGUEUR DE PLIAGE DE 3 PIEDS OU MOINS DE, OU 5 PIEDS ET PLUS, OU ACCEPTANT L'ACIER DOUX PLUS ÉPAIS QUE LE CALIBRE 14, PLIEUSES MANUELLES D'ÉTABLI POUR BOÎTES ET BACS AYANT UNE CAPACITÉ DE LONGUEUR DE PLIAGE DE 2 PIEDS OU MOINS OU DE 4 PIEDS ET PLUS, ET ACCEPTANT DE L'ACIER DOUX PLUS ÉPAIS QUE LE CALIBRE 16;
8462.29.90	9704	MACHINES MOTORISÉES À LAMINER LES PROFILÉS (POUVANT LAMINER DES BARRES D'ACIER DOUX DE CALIBRE AUTRE QUE 12, 16 OU 18 ET D'UNE LONGUEUR AUTRE QUE 4 PIEDS);

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8462.29.90	9705	PLIEUSES MANUELLES DE CAPACITÉ MAXIMALE :
		LONGUEUR DE 30 PO OU DE PLUS DE 42 PO, OU
8462.29.90	9706	D'ACIER DOUX PLUS ÉPAIS QUE LA JAUGE 22;
		CINTREUSES À BARRE DE RENFORCEMENT,
8462.31.00	9701	AUTRES QUE CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
		MACHINES À COUPER LES FILS (COUPENT
		AUTOMATIQUEMENT LES FILS À LA LONGUEUR
8462.31.00	9702	VOULUE), CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
		CISAILLES POUR DÉCOUPAGE CIRCULAIRE;
8462.39.00	9701	CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;
		MACHINES À CISAILLER MANUELLES (À
		COMMANDE AU PIED) DE LARGEUR DE PLUS DE
		52 POUCES OU DE CAPACITÉ MAXIMALE DE
		CISAILLEMENT D'ÉQUIVALENT D'ACIER DOUX DE
		JAUGE DE PLUS DE 16;
8462.39.00	9702	CISAILLES POUR DÉCOUPAGE CIRCULAIRE;
8462.39.00	9703	CISAILLES-GUILLOTINES MOTORISÉES AVEC
		DISPOSITIF D'ÉQUARRISSAGE DE LARGEUR DE
		PLUS DE 52 POUCES OU CAPABLES DE CISAILLER
		L'ÉQUIVALENT D'ACIER DOUX DE PLUS DE
		0.060 PO ET DE MOINS DE 0,13 PO;
8462.41.20	9701	FAÇONNEUSES À MÉTAUX;
8462.49.20	9701	MACHINES DE TRANSFORMATION DU MÉTAL À
		COMMANDE MANUELLE D'UNE CAPACITÉ
		SUPÉRIEURE À 50 TONNES OU AYANT UN TROU
		DE COULÉE DE PLUS DE 5 POUCES DE DIAMÈTRE;
8462.49.20	9702	MACHINES À TOUT FAIRE (POUR TRAVAILLER LE
		FER) (PAR EXEMPLE CISAILLER, POINÇONNER,
		PLIER);
8462.91.00	9701	SOUDEUSE À FROID AVEC PRESSION, CONTRÔLÉE
		NUMÉRIQUEMENT;
8462.99.00	9701	PRESSES À TRAVAIL RAPIDE POUVANT
		FONCTIONNER À PLUS DE 600 COUPS À LA
		MINUTE;
8462.99.90	9702	MACHINES OU PRESSES À FIXER, À SERTIR OU À
		RIVER LES CÂBLES GUIDES AUX BORNES;
8463.30.00	9701	MACHINES POUR FORMER LES RESSORTS;
8463.30.00	9702	FRAISEUSES DE COMMUTATEUR;
8463.30.00	9703	MACHINERIE DE PRODUCTION DE CHAINES DE
		BIJOUTERIE;

RÉFÉRENCE			
SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS	
8463.30.00	9704	CINTREUSES DE TUBES POUR TUBES DE MOINS DE 2,5 CM DE DIAMÈTRE, OU DE PLUS DE 7,5 CM DE DIAMÈTRE CONTRÔLÉES NUMÉRIQUEMENT;	
8463.90.00	9701	MACHINE DE MATRIÇAGE À FROID;	
8463.90.00	9702	MACHINES DE POSE DE RIVETS À MOUVEMENT RADIAL OU ORBITAL;	
8463.90.00	9703	MACHINES DE POSE DE RIVETS À MOUVEMENT ROTATIF;	
8463.90.00	9704	RIVETEUSES MULTI-TÊTES (SAUF CELLES CONÇUES POUR LES FREINS À DISQUE);	
8463.90.00	9705	MACHINES DE POSE DE RIVETS À TÊTE UNIQUE POUR LES RIVETS PLEINS;	
8463.90.00	9706	MACHINES DE POSE DE RIVETS À TÊTE UNIQUE POUR LES RIVETS TUBULAIRES OU SEMI-TUBULAIRES DE PLUS DE 3/8 DE POUCE DE DIAMÈTRE OU DE PLUS DE 3 1/8 DE POUCE DE LONGUEUR;	
8463.90.00	9707	MACHINES À RÉTREINDRE;	
8463.90.00	9708	MACHINES POUR DÉPLOYER LE MÉTAL;	
8463.90.00	9709	TOURS À REPOUSSER;	
8463.90.00	9710	MACHINES À BOMBER;	
8464.10.90	9701	SCIES À TUILE CÉRAMIQUE;	
8464.20.90	9701	POLISSOIRS D'EXTRÉMITÉ DE FIBRE OPTIQUE;	
8464.20.90	9702	TAILLEURS DE VERRE (ALIMENTÉS À LA MAIN POUR LE VERRE COLORÉ);	
8464.20.90	9703	MACHINES À BISEAUTER OU À FAÇONNER LE BORD DE VERRES (N'INCLUT PAS LE TYPE COURROIE DE PONÇAGE);	
8464.20.90	9704	MACHINES À POLIR LE VERRE;	
8464.20.90	9705	MEULEUSES AUTOMATIQUES DE VERRE DE LUNETTES;	
8464.90.90	9701	MACHINE À PERCER LE VERRE;	
8464.90.90	9702	TOUR À COUPER LE VERRE;	
8464.90.90	9703	MACHINES À DÉCORER LE VERRE;	
8464.90.90	9704	BLOQUEUSES ET DÉBLOQUEUSES OPTIQUES;	
8464.90.90	9705	SURFACEUSES DE SPHÈRES ET DE CYLINDRES;	
8464.90.90	9706	MACHINES À FACETTER DES LENTILLES;	
8464.90.90	9707	MEULEUSES AUTOMATIQUES À RAINURES;	
8464.90.90	9708	FOREUSES DE LENTILLES;	
8464.90.90	9709	COUPE-VERRE AUTOMATIQUE;	
8464.90.90	9710	MACHINES À COUTEAUX ABRASIFS POUR ÉCHANTILLONS MINÉRAUX;	

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8465.10.00	9701	MACHINES À FAIRE LES CHEVILLES EN BOIS (À COUPE TRANSVERSALE INTÉGRÉE);
8465.10.00	9702	MACHINES À FRAISER LE BOIS AUTOMATIQUES POUR SELLES D'UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION SUPÉRIEURE À UNE SELLE/MINUTE ET COMPRENANT LES OPÉRATIONS DE PERÇAGE ET DE PONÇAGE;
8465.10.00	9703	RABOTEUSES-CALIBREUSES;
8465.10.00	9794	RABOTEUSES ET DRESSEUSES POUR SURFACES SUPÉRIEURES OU INFÉRIEURES À 10 POUCES (255 MM);
8465.10.00	9705	MACHINES COMBINÉES AUTRES QUE MACHINES À RABOTER/RAINER (POUR LE BOIS);
8465.91.90	9701	SCIES À BOIS À RUBAN SUPÉRIEURES À -14 PO (610 MM);
8465.91.90	9702	SCIES À BOIS À RUBAN, INFÉRIEURES À 14 PO (355 MM);
8465.91.90	9703	SCIES À BOIS À RUBAN;
8465.91.90	9704	SCIES CIRCULAIRES À BOIS DE MOINS DE 9 PO (230 MM) OU DE PLUS DE 14 PO (355 MM) DE DIAMÈTRE DE LAME, OU DE PLUS DE 5 C.V.;
8465.91.90	9705	SCIES À BOIS À DÉCOUPER (SUPÉRIEURES À 120 CYCLES/MINUTE OU DIAMÈTRE DE LAME SUPÉRIEUR À 460 MM/ 18 PO OU MOTEUR DE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 10 C.V.);
8465.91.90	9706	SCIES À BOIS À DÉCOUPER DOUBLES;
8465.91.90	9707	SCIES À BOIS À PANNEAUX, VERTICALES;
8465.91.90	9708	SCIES À BOIS À PANNEAUX, HORIZONTALES, TABLE COULISSANTE AVEC DISPOSITIF À TRAIT DE SCIE;
8465.91.90	9709	SCIES À BOIS À PANNEAUX, HORIZONTALES. TABLE COULISSANTE SANS DISPOSITIF À TRAIT DE SCIE PLUS DE 685 MM PAR 1220 MM (27 PO PAR 48 PO);
8465.91.90	9710	SCIES À BOIS À PANNEAUX. HORIZONTALES, TABLE FIXE, AVEC OU SANS DISPOSITIF À TRAIT DE SCIE (SUPÉRIEURES AUX CHIFFRES SUIVANTS: 5920 MM DE LONGUEUR DE TABLE. 405 MM DE DIAMÈTRE DE LAME DE SCIE ET 10 C.V. DE PUISSANCE DU MOTEUR);

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8465.91.90	9711	SCIES À BOIS À REFENDRE (SANS BORDS);
8465.91.90	9712	SCIES À BOIS RADIALES AUTRES QUE 14 PO (355 MM) DE DIAMÈTRE;
8465.91.90	9713	SCIES À BOIS D'ÉTABLI AUTRES QUE DE 8 PO (200 MM) DE DIAMÈTRE;
8465.91.90	9714	DOUBLE SCIES À BOIS À DOS POUR ÉBÉNISTES;
8465.91.90	9715	SCIES À BOIS À DÉCOUPER ÉLECTRIQUES, PIED DE DENT INFÉRIEUR À 19 PO (485 MM) OU SUPÉRIEUR À 24 PO OU (610,MM);
8465.91.90	9716	SCIES À BOIS POUR ÉLÉMENTS DE FERME;
8465.91.90	9717	SCIES À DÉCOUPER AUTRES QUE 4 PO DE DIAMÈTRE OU 2 1/2" X 7";
8465.91.90	9718	FRAISES ET SCIES;
8465.92.00	9701	RABOTEUSES À BOIS, UNE FACE, INFÉRIEURE À 10 PO (250 MM) ET SUPÉRIEURE À 36 PO (915 MM) DE LARGEUR;
8465.92.00	9702	RABOTEUSES À BOIS, QUATRE FACES;
8465.92.00	9703	TOUPIES À BOIS DE PRÉCISION AUTRE QUE TOUPIES DE 18 PO (460 MM) GORGE;
8465.92.00	9704	TOUPIES À BOIS DE REPRODUCTION;
8465.92.00	9705	MACHINES À FAIRE LES CHEVILLES (MÈCHE SUPÉRIEURE À 1 1/4 PO OU 32 MM ET MOTEUR SUPÉRIEUR À 1 C.V.);
8465.92.00	9706	TOURS D'ATELIERS ET COLLECTEURS DE DÉBRIS;
8465.92.00	9707	MACHINES À FABRIQUER DES MOULURES DE BOIS, SUPÉRIEURES À 7 PO (175 MM) OU PLUS DE 5 TÊTES, OU AVEC TÊTE UNIVERSELLE, OU TAUX D'ALIMENTATION SUPÉRIEURE À 60 PIEDS À LA MINUTE (18,3 M/MINUTE);
8465.92.00	9708	RAINUREUSES DE MONTURES DE LUNETTES EN PLASTIQUE;
8465.92.00	9709	FRAISES DENTAIRES;
8465.93.00	9701	PONCEUSES À BOIS À BANDE. DE PLUS DE 6 PO (150 MM) DE LARGE;
8465.93.00	9702	PONCEUSES À BOIS COMBINÉES, HORIZONTALES ET/OU VERTICALES, AVEC BANDE DE PLUS DE 6 PO (150 MM) DE LARGE;
8465.93.00	9703	PONCEUSES À BOIS À COURROIE DE PLUS DE 100 PO (2540 MM) DE LONGUEUR;
8465.93.00	9704	PONCEUSES À BOIS À TAMBOURS DE PLUS DE 9 PO (225 MM) DE LARGEUR DE PONÇAGE;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8465.93.00	9705	TOUPIES MANDRIN À BOIS MULTIPLES OU DE PLUS DE 4 PO (100 MM);
8465.93.00	9706	PONCEUSES À BOIS À DISQUE, AUTRES QUE CELLES D'UN DIAMÈTRE DE 16 PO (405 MM);
8465.93.00	9707	PONCEUSES À BOIS COMBINÉES, À DISQUE ET À BANDE AUTRE QUE CELLES DE 12 PO À 16 PO (305 MM À 405 MM) DE LARGEUR DE DISQUE;
8465.93.00	9708	MACHINES À PONCER LES PANNEAUX DE BOIS;
8465.93.00	9709	PONCEUSES À BOIS POUR CHANTS, OSCILLANTES,
8465.93.00	9710	PONCEUSES À BOIS DE PISTES DE QUILLES;
8465.93.00	9711	MACHINES POUR L'ENTRETIEN, LE SABLAGE ET LE PONÇAGE DES PISTES DE JEU DE QUILLES;
8465.93.00	9712	MEULES;
8465.93.00	9713	MEULES POUR SEGMENTS DE FREINS ET MACHINES À DÉGARNIR LES PLAQUETTES DE FREINS D'AUTOMOBILES (SEULEMENT DU GENRE UTILISÉ DANS LES GARAGES);
8465.94.00	9701	PRESSES DE LAMELLES;
8465.94.00	9702	MACHINES À BOIS À PERCER ET À POSER LES SERRURES;
8465.94.00	9703	MACHINES À INSÉRER LES CHEVILLES EN BOIS (SANS PERÇAGE);
8465.94.00	9704	MACHINES À CLOUER LE BOIS;
8465.94.00	9705	MACHINES À BOIS À PLAQUER LES CHANTS AU DÉFILÉ;
8465.94.00	9706	MACHINES À COLLER LE BOIS (POSTFORMAGE ET PRESSES);
8465.94.00	9707	MACHINES DE SERRAGE POUR LE BOIS, PLUS DE 4 PIEDS X 10 PIEDS (1220 MM X 3050 MM);
8465.94.00	9708	MACHINES DE SERRAGE POUR LE BOIS, AUSSI APPELÉES PORTEURS DE SERRAGE, ROTATIFS ET AUTOMATIQUES;
8465.94.00	9709	SONGLES DE CAISSES POUR LE BOIS SUPÉRIEURES À 48 PO X 48 PO X 96 PO DE LONGUEUR (1220 MM X 1220 MM X 2440 MM);
8465.94.00	9710	BISEAUTEUSES (CONTRE-PLAQUÉ);
8465.94.00	9711	MACHINES POUR LA TONNELLERIE;
8465.94.00	9712	MACHINES À RAINER LE BOIS SUPÉRIEURES À 16 PO (405 MM);
8465.94.00	9713	MACHINE À ÉPISSER (CONTRE-PLAQUÉ);
8465.95.00	9701	MORTAISEUSES À BOIS À CHAÎNE;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8465.95.00	9702		MORTAISEUSES À BOIS AVEC GOUGE OU AVEC OSCILLATRICE, DE PLUS DE 2 TÊTES;
8465.95.00	9703		TENONNEUSES DOUBLES POUR LE BOIS;
8465.95.00	9704		MACHINES À TENONS POUR LE BOIS, SIMPLES, DIMENSIONS DES TENONS SUPÉRIEURES À 6 PO DE LONG X 13 PO DE LARGE (150MM X 330MM), OU AVEC SCIE À DÉCOUPER DE DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 7 PO (175 MM);
8465.95.00	9705		MACHINES DE PERÇAGE ET DE RAINURAGE POUR PLAQUETTE DE CIRCUITS IMPRIMÉS SANS ÉGARD AU NOMBRE DE BROCHES;
8465.96.90	9701		TRANCHEUSES (POUR CONTRE-PLAQUÉ);
8465.96.90	9702		DÉCHIQUETEUSES DE DÉCHETS LIGNEUX, À TAMBOUR;
8465.96.90	9703		MACHINES À COUTEAU ALTERNATIF (CAOUTCHOUC DUR);
8465.99.90	9701		MACHINES À FRAISER SUR UNE FACE EN BOIS (MONOBROCHE, AVEC DÉBATTEMENT (COURSE), DE PLUS DE 5 PO (125 MM) OU DE PLUS DE 7,5 C.V.);
8465.99.90	9702		MACHINES À SCULPTER LE BOIS;
8465.99.90	9703		MACHINES À FRAISER SUR UNE FACE EN BOIS (BROCHES DOUBLES OU INCLINABLES, OU À TABLE COULISSANTE, OU POUR BANDES COURBÉES OU ARQUÉES);
8465.99.90	9704		MACHINES À FABRIQUER LES PIQUETS DE BOIS ET POTEAUX POUR CLÔTURE;
8465.99.90	9705		BOUVETEUSE POUR LE BOIS;
8465.99.90	9706		GRAVEUSES EN RELIEF AUTRES QUE DU TYPE CALANDRES ET LAMINOIRS;
8465.99.90	9707		MATÉRIEL DE FABRICATION DE PANNEAUX DE BOIS POUR POSTES DE CONFORMATION ET POUR FINS DE CONFORMATION;
8465.99.90	9708		MACHINES À ASSEMBLER À MITRE POUR LE BOIS (DE TYPE À GUILLOTINE);
8465.99.90	9709		MACHINES À ALÉSER LE BOIS MULTIBROCHES, AVEC TÊTES ORIENTABLES (ROTATIVES);
8465.99.90	9710		MACHINES À PERCER À BROCHE SIMPLE D'ÉTABLE OU SUR SOCLE, DIAMÈTRE ADMISSIBLE DE MOINS DE 380 MM (15 PO) OU PLUS GRAND QUE 460 MM (18 PO);

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8465.99.90	9711	ÉCORCEUSES MOBILES POUR PIEUX ET PIQUET; MACHINES À FABRIQUER LES ABAISSE-LANGUE EN BOIS, LES BÂTON NETS DE CRÈME GLACÉE ET LES AGITATEURS;
8465.99.90	9712	
8465.99.90	9713	CISAILLES SPÉCIALES POUR PANNEAUX DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8465.99.90	9714	MACHINES À DÉCOUPER DES MANDRINS- SUPPORTS (PLASTIQUE) INCLUANT LES MACHINES UTILISÉES POUR COUPER LES MANDRINS SUPPORTS DES BOBINES DE FILMS;
8465.99.90	9715	CISAILLES À DÉCOUPER LES TUYAUX EN PLASTIQUE;
8465.99.90	9716	APPAREILS À CONFECTIONNER LES MONTURES DE LUNETTES EN PLASTIQUE;
8465.99.90	9717	FRAISEUSES À PROFILER LES PLASTIQUES À CHAUD;
8465.99.90	9718	DISPOSMS D'ALIGNEMENT POUR PANNEAUX À CIRCUITS IMPRIMÉS MULTI-COUCHES;
8465.99.90	9719	ÉCORCEUSES MOBILES;
8465.99.90	9720	APPAREILS À CONFECTIONNER LES GABARITS DE LENTILLES;
8465.99.90	9721	SCIES DE DÉCOUPAGE DES PUCES;
8465.99.90	9722	TOURS À DRESSER LE BOIS, AUTOMATIQUES OU SUPÉRIEURS À 12 PO (305 MM);
8466.10.90	9701	MANDRINS DE PERCEUSE POUR OUTILS MOTORISÉS PORTATIFS ET LEURS PARTIES;
8466.10.90	9702	PORTE-OUTILS À POIGNÉE HYDRAULIQUE POUR MACHINES-OUTILS À TRAVAILLER LE BOIS ET LEURS PARTIES;
8466.10.90	9703	MANDRINS POUR MACHINES-OUTILS À TRAVAILLER LES MÉTAUX MANUELS OU MOTORISÉS ET LEURS PARTIES;
8466.30.90	9701	ACCESSOIRES POUR DRESSAGE DE ROUES POUR MACHINES-OUTILS À TRAVAILLER LES MÉTAUX ET LEURS PARTIES;
8466.91.90	9701	GÉNÉRATEURS DE VERRES DE LUNETTES ET LEURS PARTIES;
8466.92.90	9701	REPRODUCTEUR POUR TOURS ET LEURS PARTIES,
8466.92.90	9702	GABARITS DE PERÇAGE DE TROUS POUR BOULES DE QUILLES ET LEURS PARTIES;
8466.92.90	9703	ROULEAUX D'ALIMENTATION ET LEURS PARTIES;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8466.93.90	9701		BANC D'ASPIRATION POUR LA FABRICATION DES BIJOUX ET LEURS PARTIES;
8467.19.10	9701		MARTEAUX PNEUMATIQUES DE DÉMOLITION À MAIN (DIAMÈTRE DU PISTON INFÉRIEUR À 2 3/4 POUCES OU SUPÉRIEUR À 3 3/8 POUCES);
8467.19.10	9702		MARTEAUX - BÊCHES À ARGILE, TRANCHÉES, À MAIN;
8467.19.10	9703		MARTEAUX PNEUMATIQUES À PISTON DE MOINS DE 2 3/4 PO;
8467.89.90	9701		TAILLE-HAIES (À ESSENCE);
8467.89.90	9702		MARTEAUX DE DÉMOLITION À POUVOIR DE MOTEUR À ESSENCE;
8467.89.90	9703		VIBREURS POUR BÉTON;
8468.80.00	9701		COLLECTEURS DE MOTEURS ÉLECTRIQUES;
8471.92.90	9701		CLAVIERS DE SAISIE DE DONNÉES;
8471.99.90	9701		MACHINES DE VÉRIFICATION DES CODES À BÂTONNETS;
8472.10.00	9701		MACHINES À STENCILS, TYPE À BUREAU;
8472.30.00	9701		TRIEUSES DE COURRIER;
8472.30.00	9702		PLIEUSES DE COURRIER;
8472.30.00	9703		MACHINES À LETTRAGE;
8472.30.00	9704		OUVRE-LETTRES;
8472.90.20	9701		GUICHETS AUTOMATIQUES BANCAIRES;
8472.90.90	9701		DÉCHIQUETEUSES;
8472.90.90	9702		MACHINES À ASSEMBLER, TYPE À BUREAU;
8472.90.90	9703		RUMREUSES ET SÉPARATEURS DE PAPIER CARBONE;
8472.90.90	9704		DÉLISSEUSES, TYPE À BUREAU;
8472.90.90	9705		POINÇONNEUSES ÉLECTRIQUES, TYPE À BUREAU;
8472.90.90	9706		TAILLE-CRAYONS;
84.73	9701		RÉCEPTEURS DE PAPIER EN CONTINU POUR IMPRIMANTES LIGNE PAR LIGNE ET LEURS PARTIES;
8474.10.90	9701		CLASSIFICATEURS (SABLE ET GRAVIER);
8474.10.90	9702		DISPOSITIFS PORTATIFS DE CHARGEMENT À TAMIS POUR LE TRI DES ROCHES LORS DU CHARGEMENT SUR VÉHICULE;
8474.10.90	9703		GRILLES HORIZONTALES PORTATIVES;
8474.10.90	9704		MACHINES À SÉPARER LE SABLE ET LE GRAVIER. DU TYPE À ÉCOULEMENT D'AIR;
8474.10.90	9705		MACHINES À SÉPARER LE SABLE ET LE GRAVIER, DU TYPE À GRAVITÉ;

RÉFÉRENCE

SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8474.20.90	9701	BROYEURS À MARTEAUX DE PLUS DE 600 C.V.;
8474.32.00	9701	MALAXEURS - DISTRIBUTEURS POUR CENTRALE DE MALAXAGE DE L'ASPHALTE (DU TYPE À DOSAGE);
8474.32.00	9702	CENTRALE DE MALAXAGE DE L'ASPHALTE (À TAMBOUR) COMPRENANT TAMBOUR ET BRÛLEUR, DÉPOUSSIÉREUR PAR VOIE HUMIDE, ÉQUIPEMENT DE COMMANDE;
8474.39.90	9701	MALAXEURS DE SOL PORTATIFS;
8474.39.90	9702	MÉLANGEUR-STÉRILISATEUR DE TOURBE;
8474.39.90	9703	HACHOIRS DE REBUTS D'ARGILE CRUE;
8474.80.20	9701	MÉLANGEURS À MORTIER;
8474.80.20	9702	COUPE-ARGILE;
8474.80.90	9701	EXTRUDEUSES DE BRIQUES;
8474.80.90	9702	MACHINES À EXTRUDER LE BÉTON;
8474.80.90	9703	MACHINE À FAIRE DES BLOCS EN BÉTON, GENRE BLOC MULTIPLE ET LIT SIMPLE;
8474.80.90	9704	MACHINES POUR LA FABRICATION DES PANNEAUX DE PLÂTRE;
8474.80.90	9705	TOURS DE POTIER À MOTEUR ÉLECTRIQUE À VITESSE VARIABLE (SANS PÉDALE);
8474.80.90	9706	SYSTÈMES DE MOULAGE, MÉCANISÉS, FONDERIE;
8474.80.90	9707	MACHINES À MOULER, À SECOUSSES. FONDERIE;
8474.80.90	9708	MACHINES À MOULER, À SECOUSSES RAPIDES, FONDERIE;
8474.80.90	9709	MACHINES À MOULER. À SECOUSSES ET PRESSION, FONDERIE;
8474.80.90	9710	MACHINES À MOULER PAR SOUFFLAGE, FONDERIE;
8474.80.90	9711	MACHINES À NOYAUTER, FONDERIE;
8474.80.90	9712	MACHINES À FABRIQUER LES NOYAUX DE BOÎTE;
8474.80.90	9713	MACHINES À MOULER LES NOYAUX;
8474.80.90	9714	MACHINES À PROJETER LE SABLE, FONDERIE;
8474.80.90	9715	MACHINES À REFOULER PAR PROJECTION DE SABLE, FONDERIE;
8474.80.90	9716	MACHINES À DURCIR LES NOYAUX, FONDERIE;
8475.10.00	9701	OUTILLAGE POUR LA FABRICATION DES LAMPES ET TUBES D'ÉCLAIRAGE;
8476.11.10	9701	CANETTES OU BOUTEILLES, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8476.11.10	9702	BOISSONS FROIDES (POUDRES ET EAUX MÉLANGÉES DANS LA TASSE), DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.11.10	9703	BOISSONS DANS DES CONTENANTS DE CARTON, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.11.10	9704	CRÈME GLACÉE, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.11.10	9705	EAU PURIFIÉE, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.11.10	9706	BOISSONS CHAUDES (POUDRES ET EAUX MÉLANGÉES DANS LA TASSE), DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.11.90	9701	MAÏS ÉCLATÉ, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE;
8476.19.10	9701	CIGARETTES, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.19.20	9701	MOUSSE BARBE À PAPA, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.19.20	9702	DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES À BONBONS;
8476.19.90	9701	PETITS ARTICLES DIVERS TELS QUE : STYLOS, PEIGNES, BRIQUETS, BROSSES À DENTS, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.19.90	9702	DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES DE BALLONS;
8476.19.90	9703	DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES DE CASSETTES VIDÉO;
8476.19.90	9704	DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES DE VÊTEMENTS;
8476.19.90	9705	ÉTIQUETTES ADHÉSIVES, DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES;
8476.19.90	9706	DISTRIBUTRICES DE BILLETS (AUTRES USAGES QUE POUR LE STATIONNEMENT);
8476.19.90	9707	MACHINES DISTRIBUTRICES DE COLLATIONS AUTRES QUE CELLES AVEC UNITÉ DE CHAUFFAGE OU DE RÉFRIGÉRATION INCLUSE;
8477.10.19	9701	MACHINE À MOULER PAR INJECTION POUR LE CAOUTCHOUC;
8477.10.20	9701	MACHINES À MOULER PAR INJECTION POUR LES MATIÈRES PLASTIQUES AUTRES QUE MACHINES À INJECTION À GLISSIÈRES MULTIPLES POUR LA FABRICATION DE PIÈCES MINUSCULES, INDIVIDUELLES OU EN BANDE CONTINUE AVEC OU SANS PIÈCE ENCASTRÉE - CAPACITÉ MAXIMALE DE 22 TONNES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8477.20.19	9701	MACHINES À ALIMENTATION DE CAOUTCHOUC À CHAUD OU À FROID DE PLUS DE 20 POUCES;
8477.20.20	9702	EXTRUDEUSES, EXTRUDEUSES DOUBLE-VIS OU EXTRUDEUSES MULTIVIS POUR PLASTIQUES;
8477.20.20	9702	CO-EXTRUDEUSES PORTATIVES AUTRES QU'AVEC DIAMÈTRE DE VIS DE 25 MM JUSQU'À 50 MM INCLUSIVEMENT, POUR TUBES, PROFILÉS ET PLAQUES POUR PLASTIQUES;
8477.30.20	9701	MACHINES À MOULER PAR SOUFFLAGE POUR MATIÈRES PLASTIQUES, AUTRES QUE LE TYPE EXTRUDO-GONFLAGE À ROUES ROTATIVES;
8477.40.20	9701	MACHINES DE FORMAGE SOUS VIDE DES PROTHÈSES DENTAIRES;
8477.59.20	9701	PRESSES DE ROTOMOULAGE, À L'EXCLUSION DE CELLES DONT L'AMPLITUDE D'OSCILLATION VA DE 20 PO À 120 PO ET QUI PERMETTENT LE MOULAGE DE PIÈCES DE PLASTIQUE ALLANT D'UNE SERINGUE AURICULAIRE À UN RÉSERVOIR DE 4000 GALLONS PLASTIQUE;
8477.59.20	9702	APPAREILS DE COULÉE;
8477.59.20	9703	MACHINES À MOULER LA MOUSSE PLASTIQUE;
8477.80.90	9701	PRESSES HYDRAULIQUES POUR LE TRAITEMENT DU CAOUTCHOUC, DE CAPACITÉ DE PLUS DE 5000 TONNES;
8477.80.90	9702	PRESSES TRANSFERTS À MOULES POUR LA FABRICATION DE JOINTS DE PORTIÈRE AUTOMOBILE EN CAOUTCHOUC;
8477.80.90	9703	VULCANISATEURS POUR LA FABRICATION DE PNEUS;
8477.80.90	9704	MACHINES DE RACCORDEMENT DE CHAMBRE À AIR DE LARGEUR DE CHAMBRE À PLAT AUTRE QUE 5 1/2 POUCES (14 CM), OU 27 POUCES (69 CM);
8477.80.90	9705	MACHINES À REFENDRE, COURROIES DE CAOUTCHOUC;
8477.80.90	9706	MACHINES DE FABRICATION DE BOYAUX DE CAOUTCHOUC;
8477.80.90	9707	MACHINES DE MISE EN LOT, CAOUTCHOUC;
8477.80.90	9708	CHANGEURS DE PLAQUES-FILTRES POUR LA PRODUCTION DE MATIÈRES PLASTIQUES;
8477.80.90	9709	EXTENSEURS, PLASTIQUE;
8477.80.90	9710	MACHINES À PLIER ET À GAUFRE. PLASTIQUE;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8477.80.90	9711		MACHINES À RACCORDER LES TUYAUX EN PLASTIQUE;
8477.80.90	9712		MANDRINS EXPANSIBLES, PLASTIQUE;
8477.80.90	9713		MACHINES À ÉVASER LES TUYAUX EN PLASTIQUE;
8477.80.90	9714		PRESSES POUR PLASTIQUES, AUTRES QUE LES PRESSES POUR MÉLANGE À MOULER;
8477.80.90	9715		MACHINES À PASTILLER POUR PLASTIQUES;
8477.80.90	9716		DISPOSITOES DE RÉCEPTION POUR PLASTIQUES (SAUF CEUX AYANT UNE CAPACITÉ DE 5 1/2 PO JUSQU'À 8 PO DE DIAMÈTRE INCLUSIVEMENT);
8477.80.90	9717		GRANULATEURS POUR TRAITEMENT DE REBUTS DE PLASTIQUES AUTRES QUE CEUX AVEC OUVERTURES DE 10 PO X 12 PO JUSQU'À 14 PO X 20 PO AVEC CAPACITÉ DE SOUMETTRE À UN NOUVEAU TRAITEMENT LES REBUTS DE MATIÈRES PLASTIQUES AU DEGRÉ DE PRODUCTION DE 300 À 1600 LIVRES/H;
8477.90	9701		TONNEAUX POUR TRANSFORMATEURS DES MATIÈRES PLASTIQUES;
8479.10.00	9701		MATÉRIEL DE CONSTRUCTION DES ROUTES EN BÉTON ET FINISSEUSES;
8479.10.00	9702		MACHINES À COFFRAGES GLISSANTS;
8479.10.00	9703		POUTRES LISSEUSES POUR BÉTON;
8479.10.00	9704		TRUELLES À MOTEUR À CONDUCTEUR ASSIS;
8479.10.00	9705		MACHINES DE CONSTRUCTION DES ROUTES EN ASPHALTE À PNEUS AUTOMOTRICES;
8479.10.00	9706		MACHINES DE CONSTRUCTION DES ROUTES EN ASPHALTE, À CHENILLES, AUTOMOTRICES, MUNIES D'UN MOTEUR DE 96 C.V. ET PLUS, AVEC UNE LARGEUR DE FORAGE DE PLUS DE 20 PIEDS;
8479.10.00	9707		DISPOSITIFS AU BITUME (1000 GALLONS ET PLUS);
8479.10.00	9708		DISPOSITIFS AU BITUME CAPABLES D'ÉPANDRE DU SABLE ET DU BITUME;
8479.10.00	9709		MACHINES ROUTIERS POUR ROUTES EN SOL STABILISÉ ET DISPOSITIFS DE RECYCLAGE, AUTOMOTEURS;
8479.20.00	9701		EXTRACTEURS D'HUILE DE POISSON;
8479.20.00	9702		MACHINES POUR LA TRANSFORMATION DE LA MARGARINE ET DE LA GRAISSE ALIMENTAIRE;
8479.20.00	9703		EXTRACTEURS POUR GRAINES OLÉAGINEUSES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8479.30.00	9701	CHAINES DE CONFORMATION DE MÂTS DE PARTICULES POUR L'INDUSTRIE DES PANNEAUX DE PARTICULES ET DES PANNEAUX DE GRANDES PARTICULES;
8479.40.00	9701	TRESSEUSES;
8479.81.90	9701	ÉQUIPEMENT D'INDUCTION PAR LAMINAGE AU BISULFURE DE MOLYBDÈNE (SUSPENSION LIQUIDE);
8479.81.90	9702	MACHINES À VERNIR;
8479.81.90	9703	MACHINES À PLAQUAGES DE CUIVRE;
8479.81.90	9704	BOBINEUSES SIMPLES JUSQU'À 1.5 C.V. INCLUSIVEMENT ET BOBINEUSES MULTIPLES (TOUTES LES DIMENSIONS);
8479.81.90	9705	MACHINE D'IMPRÉGNATION GOUTTE À GOUTTE POUR ARMATURES OU STATORS;
8479.82.00	9701	AGITATEURS DE PEINTURE (AGITATEURS OU MÉLANGEURS) «MULTI SHELF» SEULEMENT;
8479.82.00	9702	MÉLANGEURS DE PEINTURE DE 5 GALLONS ET CAPACITÉ SUPÉRIEURE;
8479.82.00	9703	AGITATEURS OSCILLANTS POUR ÉPROUVETTES;
8479.82.00	9704	AGITATEURS ROTATIFS POUR TUBES D'ESSAI OU ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES;
8479.82.00	9705	BAINS-MARIE À AGITATION;
8479.82.00	9706	AGITATEURS POUR LABORATOIRE;
8479.82.00	9707	AGITATEURS MAGNÉTIQUES (CHAUFFÉS OU NON);
8479.82.00	9708	BROYEURS DE GLACE;
8479.82.00	9709	HOMOGENÉISEURS DE MOINS DE 2 LITRES ET DE PLUS DE 1500 LITRES;
8479.89.20	9701	SÉCHOIRS À AIR PORTATIFS;
8479.89.90	9701	MACHINES DE NETTOYAGE D'ÉGOUTS, CURETTE À CÂBLE OU GODETS À TIGES ARTICULÉES;
8479.89.90	9702	APPAREILS DE NETTOYAGE DE DRAINS ET D'ÉVIERS, TYPE À BANDE DE MÉTAL, TYPE À TIGES ARTICULÉES;
8479.89.90	9703	COUPE RACINES POUR TRINGLES DE NETTOYAGE D'ÉGOUTS;
8479.89.90	9704	ROULEAUX MÉCANIQUES D'APPLICATION DE PEINTURE (AVEC COMPRESSEUR), POUR LA MAISON, AUSSI GENRE TAMPON;
8479.89.90	9705	MACHINES À TEINTURE;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8479.89.90	9706	FONTAINES DE BOISSONS (NON FRIGORIFIQUES) À UTILISER DANS LES FÊTES;
8479.89.90	9707	DISTRIBUTRICES D'ALCOOL - PORTATIVES (GRANDEUR VALISE DE BUREAU);
8479.89.90	9708	SERVIETTES DE PAPIER (AUTOMATIQUES) DISTRIBUTRICES;
8479.89.90	9709	SERVIETTES DE TISSUS (AUTOMATIQUES. CONTINUES) ET EN ROULEURS DE SERVIETTES, DISTRIBUTRICES;
8479.89.90	9710	DISTRIBUTRICE DE TIMBRES-PRIMES;
8479.89.90	9711	BROYEURS ROTATIFS DE DÉCHETS DE CUISINE;
8479.89.90	9712	ASPIRATEURS DE GAZON (AVEC SIÈGE DE CONDUCTEUR OU POUSSER DEVANT SOI);
8479.89.90	9713	MACHINES D'ÉTIQUETAGE DU POISSON (INJECTION D'UN FIL CODÉ EN BINAIRE DANS LE POISSON);
8479.89.90	9714	MACHINES DE LUBRIFICATION POUR ESCALIERS ROULANTS ET CONVOYEURS AÉRIENS;
8479.89.90	9715	MONTE-DÉMONTÉ PNEUS À MACHOIRES;
8479.89.90	9716	AÉRATEURS DE GAZON AUTOPROPULSÉS ET À SIÈGE;
8479.89.90	9717	AÉRATEURS DE GAZON À VAPEUR;
8479.89.90	9718	TAILLE-BORDURES (PELOUSES) (À TROIS ROUES);
8479.89.90	9719	CONFECTIONNEUSES DE BALAIS;
8479.89.90	9720	MACHINES À PERCER ET À REMPLIR;
8479.89.90	9721	DÉROULEURS DE SERPENTINE (TOUS TYPES) POUR CONSTRUCTION OU RECONSTRUCTION DE TRANSFORMATEURS;
8479.89.90	9722	OUVRE-SERPENTINES (TOUS TYPES) POUR CONSTRUCTION OU RECONSTRUCTION DE TRANSFORMATEURS;
8479.89.90	9723	MACHINES À DÉCAPSULER LES BOUTEILLES;
8479.89.90	9724	MACHINES À BOURRER AUTOMATIQUES (BOURRES POUR LES ÉDREDONS ET LES COURTEPOINTES);
8479.89.90	9725	MACHINES À BOURRER LES COUSSINS (BOURRE AÉRÉE);
8479.89.90	9726	MACHINES POUR LA FABRICATION DE STORES PLISSÉS;
8479.89.90	9727	MACHINERIE POUR LA FABRICATION DE STORES ENROULABLES;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8479.89.90	9728	PASSERELLES REMORQUABLES, MOBILES; APPAREILS DE COMMANDE DE PORTES COULISSANTES NE COMPRENANT PAS LES APPAREILS POUR PORTES DE REMISES OU APPAREILS POUR BARRIÈRES GLISSANTES;
8479.89.90	9729	
8479.89.90	9730	APPAREILS DE COMMANDE DE PORTES BATTANTES NE COMPRENANT PAS LES APPAREILS POUR PORTES DE REMISES OU APPAREILS POUR BARRIÈRES BATTANTES;
8479.89.90	9731	NETTOYEUSES DE DISQUES DE PHONOGRAPHE OU AUDIONUMÉRIQUES, BANDES MAGNÉTIQUES OU CASSETTES;
8479.89.90	9732	APPAREILS OU PULVÉRISATEURS DE FOURS CRÉMATOIRES;
8479.89.90	9733	BOBINES DE CÂBLE ÉLECTRIQUE;
8479.89.90	9734	DISPOSITIFS DE RÉTRACTION À RESSORTS;
8479.89.90	9735	DISPOSITIFS DE RÉPARATION DE TRAME DE CÂBLE AÉRIEN;
8479.89.90	9736	BOBINES DE FIL ÉLECTRIQUE;
8479.89.90	9737	PRESSES D'EMPAQUETAGE DES VIEUX PAPIERS, À COURSE ASCENDANTE;
8479.89.90	9738	TIRAGE-LIGNES À VERNIR (FIL MÉTALLIQUE OU CÂBLE);
8479.89.90	9739	TAMBOURS DE TIRAGE, INFÉRIEURE À 16 PO (FIL MÉTALLIQUE OU CÂBLE);
8479.89.90	9740	MACHINES À FLAGELLES;
8479.89.90	9741	SYSTÈMES DE RELÂCHEMENT DE CONTRAINTES VIBRATOIRES;
8479.89.90	9742	MACHINES À MONTER LE CORDAGE À TOUT GENRE DE RAQUETTES;
8479.89.90	9743	LAVEUSES DE BOULES DE QUILLES;
8479.89.90	9744	STANDS DE TIR MÉCANIQUES POUR LA POLICE, LES FORCES MILITAIRES ET LE PERSONNEL DES SERVICES DE SÉCURITÉ;
8479.89.90	9745	ÉCHANTILLONNEURS D'AIR À GRAND DÉBIT;
8479.89.90	9746	ÉCHANTILLONNEURS D'AIR BACTÉRIOLOGIQUES;
8479.89.90	9747	COMPTEURS MÉTRIQUES DE FIL DE PÊCHE S'ENROULANT SUR DES BOBINES OU DES MOULINETS DE PÊCHE;
8479.89.90	9748	MACHINES À RECONDITIONNER LES BOULES DE QUILLES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8479.89.90	9749	DISTRIBUTRICES DE PURÉE DE POMMES DE TERRE;
8479.89.90	9750	MACHINES POUR ENLEVER LES CARREAUX DE PLANCHER;
8479.89.90	9751	VERROUS DE SÛRETÉ OU DE RETENUE DE QUAI DE CHARGEMENT;
8479.89.90	9752	VIBRATEURS ÉLECTRIQUES, PNEUMATIQUES OU HYDRAULIQUES;
8479.89.90	9753	RABOTEUSES OU DÉCAPEUSES ROTATIVES POUR LES TOITS;
8479.89.90	9754	MANÈGES DE CHEVAUX (À MOTEUR);
8479.89.90	9755	MACHINES À RETOURNER LES CHAUSSETTES;
8479.89.90	9756	MACHINE À REFENDRE LE TISSU, SANS POSSIBILITÉ D'OURLER;
8479.89.90	9757	MACHINES À MARQUER LES VÊTEMENTS;
8479.89.90	9758	MACHINES DE FIXATION DE BOUTONS À PRESSION;
8479.89.90	9759	DÉNUDEURS À FILS;
8479.89.90	9760	MACHINES À PLAQUER LES BORNES;
8479.89.90	9761	DÉCAPEUSES DE COULÉES À PLASMA;
8479.89.90	9762	MACHINES D'INSERTION DES COMPOSANTS - TOUS GENRES, POUR LA PRODUCTION D'IMPRESSION DES PLAQUETTES DE CIRCUITS À IMPRIMÉS;
8479.89.90	9763	POSE-COMPOSANTS (POUR ÉQUIPER LES PANNEAUX À CIRCUITS IMPRIMÉS À COMPOSANTS EN SURFACE À RÉGIME SUPÉRIEUR À 2500 COMPOSANTS L'HEURE);
8479.89.90	9764	SÉQUENCEURS DE COMPOSANTS, POUR LA PRODUCTION D'IMPRESSION DES PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8479.89.90	9765	POSE-BROCHES, POUR LA PRODUCTION D'IMPRESSION DES PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8479.89.90	9766	MACHINES À ENTORTILLAGE. POUR LA PRODUCTION D'IMPRESSION DES PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8479.89.90	9767	DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES DE PÂTE À SOUDER LIQUIDE (POUVANT ÊTRE DÉSIGNÉES AUSSI COMME POSTE OU DISTRIBUTRICE AUTOMATIQUE DE COLLE)POUR LA PRODUCTION DES PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8479.89.90	9768	DÉSENVLOPPEUSES;
8479.89.90	9769	APPAREILS DE TRAITEMENT DES TISSUS POUR L'ANALYSE DU SANG;
8479.89.90	9770	SPECTACLES DE PERSONNAGES OU D'IMAGES D'ANIMAUX ANIMÉS MÉCANIQUEMENT;
8479.89.90	9771	BALAYEUSES DE PLANCHER À COMMANDES OU GUIDON (VITESSE D'AVANCE CONSTANTE);
8479.89.90	9772	BALAYEUSES DE PLANCHER À SIÈGE;
8479.89.90	9773	BROSSEUSES DE PLANCHER À SIÈGE;
8479.89.90	9774	CENTRIFUGEUSES POUR PHOTORESIST POUR PRODUIRE DES CIRCUITS INTÉGRÉS, CIRCUITS HYBRIDES OU SEMI CONDUCTEURS;
8479.89.90	9775	POSTES D'ALIGNEMENT ET DE REMPLACEMENT DES PUCES POUR PRODUIRE DES CIRCUITS INTÉGRÉS, CIRCUITS HYBRIDES OU SEMI-CONDUCTEURS;
8479.89.90	9776	COUPE-VERRE POUR PLAQUETTES POUR PRODUIRE LES CIRCUITS INTÉGRÉS, CIRCUITS HYBRIDES OU SEMI-CONDUCTEURS;
8479.89.90	9777	MACFUNES À MONTER LES FENÊTRES À VITRES MULTIPLES;
8479.89.90	9778	MACHINES À CHARGER LES CASSETTES ET LEUR RUBAN;
8479.89.90	9779	MONTE-DÉMONTE PNEUS DE CAMIONS;
8479.89.90	9780	APPAREILS DE NETTOYAGE DE PISCINE;
8479.89.90	9781	PORTES DE DÉPART MUES À L'ÉLECTRICITÉ POUR COURSES DE CHEVAUX;
8479.89.90	9782	MACHINES À OUVRIR ET VIDER LES SACS EXCEPTÉ POUR SACS DE PLASTIQUE À GUEULE OUVERTE;
8479.89.90	9783	PRESSES POUR L'ANALYSE DU SANG;
8479.89.90	9784	COLLECTEURS DE CELLULES POUR L'ANALYSE DU SANG;
8479.89.90	9785	DILUTEURS POUR L'ANALYSE DU SANG;
8479.89.90	9786	APPAREILS POUR COLORATION DE LAMES POUR L'ANALYSE DU SANG;
8479.89.90	9787	CHAMBRES D'ESSAIS VIBRATOIRES;
8479.89.90	9788	ARMOIRES À GANTS ANAÉROBIES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
8479.89.90	9789	AGITATEURS PORTATIFS AVEC PLUS DE SIX CUVES PLEINE HAUTEUR OU TREIZE CUVES DEMI-HAUTEUR OU AVEC CUVES DE PLUS DE HUIT POUCES DE DIAMÈTRE;
8479.89.90	9790	RABOTS À GLACE;
8479.89.90	9791	MACHINES À RENFORCER LE VERRE CHIMIQUEMENT (POUR LENTILLES CORNÉENNES OU LUNETTES);
8479.89.90	9792	ULTRAMIZER, RÉSERVOIRS JAUGES FIXES POUR RÉCUPÉRATEURS D'ARGENT ÉLECTROLYTIQUES;
8479.89.90	9793	MACHINES DE RUPTURE DES GOUJONS. FONDERIE;
8479.89.90	9794	ÉQUIPEMENT POUR LA FABRICATION DES TUBES CATHODIQUES, PAR EXEMPLE MARTEAUX-PILONS, MACHINES À RÉGLER LA ROTATION DU CANON, VIBRATEURS DE TUBE CATHODIQUE, UNITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU GETTER, MACHINES À TAPER LES TUBES, MACHINES À VIDER, MACHINES DE MATRIÇAGE, UNITÉS DE MÉTALLISATION À L'ALUMINIUM, POLISSEUSES DE TUBES, PORTE-FRITTE, MACHINES À DÉPOLIR;
8479.89.90	9795	MACHINES À MOULER LES CHANDELLES (MANUELLES);
8479.89.90	9796	MACHINES À MOULER LES CHANDELLES (AUTOMATIQUES);
8479.89.90	9797	MACHINES DE DÉCORATION PAR DÉGOULINADE DE CIRE À CHANDELLE;
8479.89.90	9798	MACHINES À FAÇONNER LES EXTRÉMITÉS DE CHANDELLES;
8479.89.90	9799	GRANULATEUR POUR LA CIRE À CHANDELLE;
8479.89.90	9800	PRESSES À CHANDELLES;
8479.89.90	9801	PRESSES DE VEILLEUSE EN PARAFINE;
8479.89.90	9802	SIMULATEURS ÉDUCATIFS;
8479.89.90	9803	DISPOSITIFS DE CENTRAGE DES ROUES;
8479.89.90	9804	TOURNIQUETS POUR DÉGAGER LES TALONS DE PNEU;
8479.89.90	9805	DÉGAUCHISSEUSES DE PNEUMATIQUES;
8479.89.90	9806	MATÉRIEL DE CHLORURATION DE L'EAU;
8479.89.90	9807	MATÉRIEL D'ENTRETIEN DES PENTES DE SKI (MACHINES POUR POUDREUSE SEULEMENT);
8479.89.90	9808	TOURS D'ÉCLAIRAGE MOBILES;

RÉFÉRENCE			DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE		
8479.89.90	9809		MACHINES À LAVER ET À NETTOYER LE VERRE EN FEUILLE;
8479.89.90	9810		MACHINES À DÉCORER LE VERRE;
8479.89.90	9811		COUPE-DÉBOUCHURES (POUR BRIQUE EXTRUDÉE);
8479.89.90	9812		MACHINES OU PRESSES À FIXER, À SERTIR OU À RIVER LES CÂBLES GUIDES AUX BORNES;
8479.89.90	9813		DÉSÉLECTRISSEURS OU GÉNÉRATEURS ÉLECTROSTATIQUES POUR MATIÈRES PLASTIQUES;
8479.89.90	9814		DÉCHIQUETEUSES DE FEUILLES;
8479.89.90	9815		ROULEAU D'APPLICATION DE PEINTURE OU TEINTURE, POUR LA MAISON;
8479.90.60	9701		MATRICES POUR ENDUISEURS OU PLAQUEURS DE CÂBLES;
8481.80.99	9701		ROBINETS-VANNES COULISSANTS POUR MÉTAL FONDU;
8483.40.00	9701		ACTIONNEURS DE VIS À ROTULE;
8483.40.00	9702		DÉMULTIPLICATEURS D'ENGRENAGES À VITESSES VARIABLES;
8483.40.00	9703		PRISES DE MOUVEMENT AUXILIAIRES;
8483.40.00	9704		BOÎTES DE VITESSES COMMANDES HYDROSTATIQUES;
8483.60.80	9701		EMBRAYAGES, BOÎTES DE VITESSES;
8483.60.90	9701		JOINTS UNIVERSELS;
8485.10.00	9701		HÉLICES À PAS ORIENTABLES (DIAMÈTRE EXTÉRIEUR DE MOINS DE 551 MM) ET LEURS PARTIES;
8485.90.10	9702		FREINS, BOÎTES DE VITESSES ET LEURS PARTIES;
8485.90.10	9703		RACCORDS ROTATIFS ET LEURS PARTIES;
8485.90.90	9701		DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE DE MOYEU D'ARBRE POUR TREUILS ET LEURS PARTIES;
85.01	9701		MOTEURS ROTATIFS ÉLECTRIQUES À TRAIN D'ENGRENAGES;
85.01	9801		APPAREILS DE COMMANDES DE FENÊTRES MOTORISÉS;
8501.40.11	9702		APPAREILS DE COMMANDE DE RIDEAUX DE SCÈNE;
8501.61.90	9703		GÉNÉRATEURS À MOTEUR DE RADIOFRÉQUENCES;
8502.40.00	9701		GROUPES ÉLECTROGÈNES À MOTEUR (CA À CA);

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8502.40.00	9702	GROUPES ÉLECTROGÈNES À MOTEUR (CC À CC);
8502.40.00	9703	GROUPES ÉLECTROGÈNES À MOTEUR (CA À CC);
8502.40.00	9704	GROUPES ÉLECTROGÈNES À MOTEUR (CC À CA);
8502.40.00	9705	COMMUTATRICES (CC À CC);
85.08	9801	OUTILS SANS CORDON ET À PILES, TOUS TYPES;
8508.10.00	9701	PERCEUSES ÉLECTRIQUES EN CONTINU, PERCEUSES À MANDRINS DE 5/8 PO ET PLUS, PERCEUSES D'ANGLE;
8508.10.00	9702	PERFORMARTEAUX;
8508.10.00	9703	PERCEUSES À MAIN MAGNÉTIQUES;
8508.20.00	9701	TRONÇONNEUSES À PILES;
8508.20.00	9702	SCIES À CHANTOURNER DU GENRE À MOUVEMENT CONTINU ALTERNATIF OU DE DÉCOUPAGE ET SCIES À COURSE DE 1 PO ET À MOTEURS DE PLUS DE 3,4 AMPÈRES;
8508.20.00	9703	SCIES CIRCULAIRES À LAMES DE MOINS DE 6 PO DE DIAMÈTRE OU DE PLUS DE 10 PO DE DIAMÈTRE;
8508.80.00	9701	PONCEUSES DE PLANCHER;
8508.80.00	9702	PONCEUSES D'ESCALIER;
8508.80.00	9703	PONCEUSES ÉLECTRIQUES ORBITALES À COUSSINS DE 4 PO X 4 PO;
8508.80.00	9704	PONCEUSES ÉLECTRIQUES À RUBAN;
8508.80.00	9705	SERRE-ÉCROUS, CLÉS ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9706	CLÉS DYNAMOMÉTRIQUES ÉLECTRIQUES. À MAIN;
8508.80.00	9707	TOUPIES PORTATIVES;
8508.80.00	9708	MACHINES À ENLEVER LES TAPIS;
8508.80.00	9709	DISTRIBUTEURS DE RUBAN POUR MURS EN PLACOPLÂTRE ET OUTILS DE FIXATION DES MURS EN PLACOPLÂTRE;
8508.80.00	9710	TARAUDEUSES ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9711	MARTEAUX ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9712	GRIGNOTEUSES ÉLECTRIQUES ET CISAILLES ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9713	RIVETEUSES ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9714	POLISSEUSES ET CIREUSES ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9715	PISTOLETS - ENCOLLEURS ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9716	PISTOLETS DÉCAPEURS ÉLECTRIQUES, ROUES DE DÉCAPAGE. OUTILS DE DÉCAPAGE;
8508.80.00	9717	APPAREILS DE VIBRATION DU BÉTON (ÉLÉMENT ROTATIF NON BALANCÉ);

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8508.80.00	9718	TOURNEVIS ÉLECTRIQUES;
8508.80.00	9719	OUTILS ASSISTÉS À ARBRE FLEXIBLE;
8509.20.00	9701	POLISSEUSES DE PLANCHER OU BROSSEUSES DE PLANCHER (CONDITIONNEURS);
8509.30.00	9701	MACHINES D'ÉLIMINATION DES ORDURES PAR COMPRESSION;
8509.30.00	9702	MACHINES D'ÉLIMINATION DES ORDURES PAR BROYAGE;
8509.40.90	9701	MOULINS A CAFÉ;
8509.40.90	9702	BROYEURS D'ALMOENTS (HAMBURGER OU BEURRE D'ARACHIDES);
8509.40.90	9703	BATTEURS DE LAIT FOUETTÉ;
8509.40.90	9704	BATTEURS OU SIPHONEURS À BOISSON;
8509.40.90	9705	CENTRIFUGEUSES PRESSE-FRUITES OU PRESSE-LÉGUMES;
8509.40.90	9706	PRESSE-FRUITES OU PRESSE-LÉGUMES À CÔNE ROTATIF;
8509.40.90	9707	COMBINÉS PRESSE-FRUITES OU PRESSE LÉGUMES/MÉLANGEURS;
8509.80.00	9701	HACHOIRS D'ALIMENTS;
8509.80.00	9702	TRANCHEURS D'ALIMENTS;
8509.80.00	9703	COMBINES CULINAIRES POUR BATTRE, BROYER. HACHER, TRANCHER (ALIMENTATION COMMUNE);
8509.80.00	9704	COMBINÉS CULINAIRES À ALIMENTATION INTÉGRÉE;
8509.80.00	9705	OUVRE-BOÎTE À PILE;
8509.80.00	9706	OUVRE-BOÎTE ET MÉLANGEUR COMBINÉ;
8509.80.00	9707	CONCASSEURS DE GLACE;
8509.80.00	9708	MACHINES AUTOMATIQUES À FABRIQUER DES GLAÇONS;
8509.80.00	9709	BROSSES À VÊTEMENTS, SANS CORDON (À PILE C.C.);
8509.80.00	9710	BROSSES À VÊTEMENTS, À CORDON (C.A.);
8509.80.00	9711	POLISSEUSES À CHAUSSURES, SANS CORDON (À PILE C.C.);
8509.80.00	9712	POLISSEUSES À CHAUSSURES, À CORDON (C.A.);
8509.80.00	9713	BROSSES À DENTS ÉLECTRIQUES À CORDON (C.A.);
8509.80.00	9714	BROSSES À DENTS ÉLECTRIQUES - SANS CORDON (À PILE C.C.);

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8509.80.00	9715	PISTOLETS POUR FAIRE DES BISCUITS (EXTRUDEURS DE PÂTISSERIE);
8509.80.00	9716	CENDRIERS ÉLECTRIQUES;
8509.80.00	9717	COUTEAUX ÉLECTRIQUES À CORDON (C.A.);
8509.80.00	9718	COUTEAUX ÉLECTRIQUES - SANS CORDON (À PILE C.C.);
8509.80.00	9719	IRRIGATEURS BUCAUX (WATER PIK);
8509.80.00	9720	SORBETIÈRES;
8510.20.90	9701	TONDEUSES SANS CORDE POUR ANIMAUX;
8514.10.10	9701	ÉTUVES POUR CRISTAUX PIÈZOÉLECTRIQUES DE COMMUNICATION;
8514.10.10	9702	FOURS DENTAIRES;
8514.30.10	9701	FUSION DE VERRE;
8514.30.90	9701	APPAREILS DE VULCANISATION, ART DENTAIRE;
8514.40.90	9701	RÉCHAUFFEURS À RÉSISTANCE DE MÉTALLURGIE;
8515.19.00	9701	MACHINES À CONNECTER (POUR REALISER LES CONNEXIONS DES CONDUCTEURS DANS LES CIRCUITS INTÉGRÉS, HYBRIDES OU SEMI- CONDUCTEURS);
8515.31.00	9701	MÉTALLISATION PAR JET DE PLASMA COMPRENANT LES REVÊTEMENTS DURS TELS QUE NITRATE DE TITANE OU CARBURE DE TUNGSTÈNE;
8515.80.00	9701	MACHINES À SOUDER ET À COLLER PAR HAUTE FRÉQUENCE (PLUS DE 10 KW);
8515.80.00	9702	MACHINES À SOUDER ET À COLLER PAR ULTRASONS ET AUTRES;
8515.80.00	9703	INSTALLATIONS DE RECYCLAGE À VAPEUR (EN LOT) POUR PRODUIRE DES PLAQUETTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS;
8515.80.00	9704	SYSTÈMES DE MÉTALLISATION OU DE REVÊTEMENT EN CONTINU, SOUS VIDE, COMPRENANT POMPES À VIDE, CHAMBRE À VIDE, TRANSPORTEURS ET APPLICATEUR DE REVÊTEMENT;
8515.80.00	9705	MACHINE À FUSION AU LASER POUR DISPOSITIFS MONTÉS EN SURFACE;
8515.80.00	9706	PISTOLETS DE MÉTALLISATION;

RÉFÉRENCE			
SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS	
8515.90.90	9701	SYSTÈMES D'INDEX (HAUTE VITESSE) AVEC PELLICULEUR D'AUTO (POUR MACHINES À SOUDER ET À COULER PAR HAUTE FRÉQUENCE JUSQU'À ET Y COMPRIS 12 KW INCLUSIVEMENT);	
8516.29.19	9701	APPAREILS DE CHAUFFAGE POUR VÉHICULE DE PLAISANCE. AUTOBUS OU LIMOUSINES;	
8516.31.10	9701	CASQUE SÈCHE-CHEVEUX, OU TYPE PISTOLET;	
8516.31.90	9701	BONNETS SÈCHE-CHEVEUX;	
8516.31.90	9702	SÈCHE-CHEVEUX COMMERCIAL DE SERVICE INTENSIF, TYPE PISTOLET;	
8516.31.90	9703	SÉCHOIRS À MAIN;	
8516.31.90	9704	SÉCHOIRS SUR PIED;	
8516.31.90	9705	SÉCHOIRS POUR ANIMAUX;	
8516.31.90	9706	CASQUES-SÉCHOIRS;	
8516.31.90	9707	SÉCHOIRS À LAMPE CALORIFIQUE;	
8516.31.90	9708	SÉCHOIRS À MAIN POUR USAGE PROFESSIONNEL;	
8516.32.00	9701	SÈCHE-CHEVEUX ET FERS COMBINÉS;	
8516.32.00	9702	BROSSES À CHEVEUX, À CORDON (C.A.);	
8516.32.00	9703	BROSSES À CHEVEUX, SANS CORDON (À PILE C.C.);	
8516.79.00	9701	ENSEMBLES DE MANUCURE, À CORDON (C.A.);	
8516.79.00	9702	ENSEMBLES DE MANUCURE, SANS CORDON (À PILE C.C.);	
8516.79.00	9703	DISTRIBUTRICES ÉLECTRIQUES DE MOUSSE À RASER;	
8516.80.92	9701	ÉLÉMENTS ET BANDES DE CHAUFFAGE;	
8516.80.99	9701	ÉLÉMENTS ET BANDES DE CHAUFFAGE;	
8518.29.00	9701	MINUTERIES MULTI-FONCTIONS POUR LES PRODUITS DU CODE 9700 OU POUR LES PRODUITS DE LA LISTE VI DU TARIF DES DOUANES;	
8536.50.80	9701	DÉTECTEURS DE MOUVEMENT POUR ACTIONNER LES APPAREILS DE COMMANDE DE PORTE;	
8537.10	9701	COMMANDES D'ASCENSEURS ET COMMANDE «LILY HOIST»;	
8543.30.10	9701	MATÉRIEL DE BONDÉRISATION UTILISÉ DANS LE REVÊTEMENT DUR AUTRE QUE LE CHROMAGE;	
8543.30.10	9702	ÉQUIPEMENT DE PAILKÉRISATION;	
8543.30.10	9703	POSTES DE MÉTALLISATION POUR DISQUES (OPTIQUES) AU-DIONUMÉRIQUES;	
8543.30.10	9704	MACHINES DE MÉTALLISATION, ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE À ÉLECTRODÉPOSTION INFÉRIEURE À 15 DM ³ ;	

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
8543.80	9701	SYSTÈME DE NETTOYAGE À L'OZONE À RAYONS ULTRA VIOLETS;
8543.80.40	9702	LAMPES À RAYONS INFRA-ROUGES POUR USAGE PROFESSIONNEL;
8543.80.40	9703	RÉCUPÉRATEURS ÉLECTROLYTIQUES D'ARGENT (CAPACITÉ DE RÉCUPÉRATION DE PLUS DE 3 ONCES TROY À L'HEURE);
8543.80.90	9704	DÉTECTEURS DE MÉTAUX;
8543.80.90	9705	ÉQUIPEMENT DE RÉPROGRAPHIE, ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE POUR MICRO-PROCESSEUR;
8543.80.90	9706	NETTOYEURS DE BANDE MAGNÉTIQUE;
8548.00.00	9701	THERMOCOUPLES POUR MACHINERIE DE L'INDUSTRIE DE PLASTIQUE ET LEURS PARTIES;
8604.00.90	9701	MACHINES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES ROUES, ESSIEUX ET FREINS DE L'AUTOMOTRICES;
8604.00.90	9702	DÉBROUSSAILLEUSES DE TERRAIN ACCIDENTÉ POUR VOIE DE CHEMINS DE FER;
8604.00.90	9703	BOURREUSES;
8705.10.90	9701	GRUES SUR VÉHICULES PORTEURS, AVEC FLÈCHE EN TREILLIS À COMMANDE PAR CÂBLES (MÉCANIQUE) ET FLÈCHE À COMMANDE HYDRAULIQUE, EXCLUANT LES VÉHICULES PORTEURS À PNEUS;
8707.90.90	9701	BENNE BASCULANTE AVEC CYLINDRES HYDRAULIQUES (TYPE CAMION);
8708.29.99	9701	PARTIES POUR BENNE BASCULANTE AVEC CYLINDRES HYDRAULIQUES, (TYPE CAMION);
87.09	9701	VÉHICULES D'INTÉRIEUR AUTOGUIDES ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES;
8710.00.00	9701	CHARS MILITAIRES ET LEURS PARTIES;
8716.90.90	9701	BENNE BASCULANTE AVEC CYLINDRES HYDRAULIQUES (TYPE REMORQUE) ET LEURS PARTIES;
8906.00.10	9701	VÉHICULES PROPULSEURS POUR PLONGÉE SOUS MARINE.
9010.20.99	9701	UNITÉS DE DÉVELOPPEMENT;
9010.20.99	9702	MACHINES A EMPOCHETER LA PELLICULE PHOTOGRAPHIQUE;
9010.20.99	9703	EMPOCHETEUSES DE PELLICULES AUTOMATIQUES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
9010.20.99	9704	MÉLANGEURS D'ÉMULSION POUR LA RÉCUPÉRATION DE L'ARGENT ÉLECTROLYTIQUE;
9010.20.99	9705	MATÉRIEL DE LABORATOIRE PHOTOGRAPHIQUE;
9010.20.99	9706	MÉLANGEUSES CHIMIQUES AUTOMATIQUES;
9010.20.99	9707	NETTOYEUSES DE MICROFILMS AUTOMATIQUES;
9010.20.99	9708	MARGEURS DE BOBINES NUMÉRIQUES;
9010.20.99	9709	DISPOSITIFS DE COUCHAGE D'ÉMULSION PHOTOGRAPHIQUE POUR PELLICULE COULEUR ET NOIR ET BLANC;
9010.20.99	9710	DISTRIBUTEURS DE PELLICULES ET PAPIERS PHOTO;
9010.20.99	9711	ÉQUIPEMENT POUR DOUBLE POSTE DE COUCHAGE D'ÉMULSION PHOTOGRAPHIQUE;
9010.20.99	9712	COUCHEURS D'ÉMULSION POUR MACHINE À PAPIER PHOTOSENSIBLE, COULEUR OU NOIR ET BLANC;
9010.20.99	9713	TEXTURISANTS PHOTOGRAPHIQUES;
9010.20.99	9714	COUPEUSES/DISTRIBUTRICES DE PAPIER ET DE PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES;
9010.20.99	9715	MONTEUSES DE DIAPOSITIVES (MINIMOUNTOR, SUPERMINI, SUPERMINI 11, DIAMOUNT 2000 PROFESSIONNELLE ET DIAMOUNT 2000 ÉLECTRONIQUE);
9010.20.99	9716	JOINTEUSES DE BOUTS ET SENSIBILISATEURS DE PAPIER ET DE PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES;
9010.20.99	9717	MATÉRIEL DE COUCHAGE DE PHOTOGRAVURES;
9010.20.99	9718	MACHINES DE RECHERCHE D'ÉMULSION POUR PAPIER ABSORBANT JETABLE;
9010.20.99	9719	LAMINOIRS DE PROTECTION DES ÉPREUVES:
9010.20.99	9720	MÉLANGEURS KCB (SÉRIE KRÉONITE) POUR DÉVELOPPEUSES AUTOMATIQUES DE PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES;
9010.20.99	9721	DÉVELOPPEUSES AUTOMATIQUES DE FILMS RC 5400;
9010.20.99	9722	GLACEUSES STAR 120,
9010.20.99	9723	PIÈCES DE MACHINE À EMBOBINER LA PELLICULE PHOTO;
9019.10.10	9701	MATÉRIEL THÉRAPEUTIQUE POUR CHEVAUX;
9019.10.10	9702	BAIGNOIRES POUR THÉRAPIE;
9019.10.10	9703	BAINS DE PIEDS TOURBILLONNANTS;
9019.10.10	9704	BAINS GIRATOIRES POUR THÉRAPIE;

RÉFÉRENCE		DESCRIPTION DES PRODUITS
SH	CODE	
9019.10.10	9705	APPAREILS DE MASSAGE FACIAL.
9019.10.10	9706	DISPOSITIFS DE TRACTION THÉRAPEUTIQUE ET APPAREILS DE TRACTION THÉRAPEUTIQUE;
9019.10.10	9707	VIBRO-MASSEURS SUÉDOIS, À CORDON (C.A.) À DEUX VITESSES;
9019.10.10	9708	VIBRO-MASSEURS SANS CORDON (À PILE C.C.);
9026.10.10	9701	DISPOSITIFS DE DÉTECMON À ENREGISTREMENT OU INDICATEURS DE NIVEAU ET DE DEBIT, GAZ OU LIQUIDE;
9027.80.10	9701	TITRIMÈTRES;
9027.80.10	9702	ANALYSEURS PH (POUR L'ACIDE CONCENTRÉ);
9027.80.90	9701	VISCOSIMÈTRES;
9027.80.90	9702	MICROTOMES;
9028.20.10	9701	COMPTEURS DE CARBURANT POUR POMPES À ESSENCE (CALCULATEURS) EN LITRES OU EN GALLONS;
9028.20.10	9702	TOTALISATEURS MÉCANIQUES DE POMPES À ESSENCE;
9030.89.10	9701	DISPOSITIFS DE PERCEPTION DE PÉAGES;
9031.10.10	9701	ÉQUILIBREURS DE VENTILATEURS OU D'INDUITS DE MOTEURS ÉLECTRIQUES;
9031.40.00	9701	MACHINES À INSPECTION DE PARTICULES MAGNÉTIQUES, AVEC PUISSANCE DE PLUS DE QUATRE MILLE AMPÈRES;
9031.80.99	9701	INJECTEURS D'ENCLUSION DE SCORIES (FONDERIE);
9031.80.99	9702	MACHINES POUR ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ, SAUF DÉTECTEURS DE FUITES DANS CONDUITES DE GAZ ET DÉTECTEURS DE FUITES POUR LES MOULAGES IMMERGÉS;
9031.80.99	9703	ÉQUIPEMENT DE MISE AU POINT. DE RÉGLAGE DE LA DISTRIBUTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DIAGNOSTIC POUR MOTEUR;
9032.89.80	9701	COMMANDES DE MACHINES À MOULER LE PLASTIQUE PAR INJECTION;
9032.89.80	9702	COMMANDES AUXILIAIRES DE MATÉRIEL D'USINE (MOULIN, LAMINOIR);
9032.89.80	9703	TABLEAUX DE COMMANDE DE MACHINE-OUTIL (PANNÉAUX PER FORÉS OU MOLETTES);
9032.89.80	9704	RÉGULATEURS DE COMMANDE MÉCANIQUES DANS UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
9032.89.80	9705	COMMANDES D'ASCENSEURS ET COMMANDE «LILY HOIST»;
9032.89.80	9706	COMMANDES DE LA RÉFRIGÉRATION, À SEMI CONDUCTEURS;
9032.89.80	9707	TABLEAUX DE COMMANDE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX;
9032.89.80	9708	SYSTÈMES DE MESURES ET DE CONTRÔLE EN DIRECT POUR CHAÎNES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES;
9032.89.80	9709	COMMANDES NUMÉRIQUES À BANDE DE PAPIER (APPAREILS DE PRÉPARATION ET D'INSPECTION OPTIQUE COMPRENANT RUBAN PROGRAMME, PILES PHOTOÉLECTRIQUES, RAYONS INFRA-ROUGES, SYSTÈMES SENSIBLES À LA LUMIÈRE);
9106.20.00	9701	COMPTEURS DE STATIONNEMENT ÉLECTRONIQUES;
9107.00	9701	MINUTERIES MULTI-FONCTIONS POUR LES PRODUITS DU CODE 9700 OU POUR LES PRODUITS DE LA LISTE VI DU TARIF DES DOUANES;
9402.90.90	9701	TABLES DE MASSAGE VIBRATOIRES AVEC CHAÎNE STÉRÉOPHONIQUE ET COUSSINS THERMOGÈNES INCORPORÉS ET LEURS PARTIES;
94.05	9701	TABLEAUX D'AFFICHAGE MÉCANIQUES POUR LE BINGO ET LEURS PARTIES;
9405.40.90	9702	TOURS D'ÉCLAIRAGE MOBILES;
9504.90.20	9701	PLANTEUSES DE JEU DE CANDLEPINS ET LEURS PARTIES;
9504.90.90	9701	TABLEAUX D'AFFICHAGE MÉCANIQUES POUR LE BINGO ET LEURS PARTIES;
9504.90.90	9810	MÉLANGEURS SOUFFLANT DES BOULES NUMÉROTÉES POUR LES BINGOS;
9506.91.20	9701	CYCLES-EXERCISEURS MUNIS DE MONITEURS ÉLECTRONIQUES ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9701	LANCEURS MÉCANIQUES POUR BALLE DE BASEBALL, DE SOFTBALL OU DE RACQUETBALL, OU BALLONS DE FOOTBALL OU DE SOCCER ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9702	APPAREILS D'ENTRAÎNEMENT POUR LE VOLLEY-BALL ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9703	FRAPPEURS AUTOMATIQUES ET LEURS PARTIES;

RÉFÉRENCE SH	CODE	DESCRIPTION DES PRODUITS
9506.99.60	9704	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BALLE ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9705	MACHINES POUR REFAIRE LES SEMELLES DE SKIS AVEC OU SANS PISTOLETS INJECTEURS D'ENDUIT ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9706	APPAREILS ÉLECTRONIQUES OU MÉCANIQUES DE PRATIQUE DES ROULÉS AU GOLF ET LEURS PARTIES;
9506.99.60	9707	APPAREILS DE LANCEMENT POUR LE TIR À LA FOSSE OU LE TIR EN SKEET ET LEURS PARTIES;
9506.99.90	9701	PANNEAUX ET PANIERS DE BASKETBALL ET LEURS PARTIES.
9506.99.90	9702	PANNEAUX ET PANIERS DE BASKETBALL PORTATIFS ET LEURS PARTIES;
9506.99.90	9810	APPAREILS DE NETTOYAGE DE PISCINE;
9508.00.90	9701	KIOSQUES DE TIR AU « FUSIL OU À LA CARABINE ÉLECTRIQUE OU PNEUMATIQUE POUR PARC D'ATTRACTION ET LEURS PARTIES;
9611.00.00	9701	SYSTÈME DE MARQUAGE À L'ENCRE. MACHINES DE MARQUAGE DE MANUFACTURIER, MACHINES À CODER, MACHINES À DATER, OU AUTRES TYPES PORTATIFS EN NON COMMANDÉ;

LISTE II

RÉFÉRENCE

SH

CODE

DESCRIPTION DES PRODUITS

9700

LES PIÈCES (AUTRES QUE GODETS, PIÈCES DE GODET, ACCESSOIRES POUR DEVANTS DE BULLDOZER. DENTS DE CAVAGE. LAMES TRANCHANTES, FORETS D'EXTRÉMITÉ, ATTACHES POUR TUYAUX DE RECHANGE, OPÉRATEURS DE CABM DE MANOEUVRE, BARRES DE PROTECTION EN CAS DE VERSEMENT Y COMPRIS LES PIÈCES DE LA POSITION NUMÉRO 84.31, PIÈCES DE RECHANGE DU NUMÉRO TARIFAIRE 8474.90.40 POUR CONCASSEURS DE PIERRES, PIÈCES DE RECHANGE DU NUMÉRO TARIFAIRE 8466.94.90 POUR BROYEURS À MÉTAL ET DENTS DE FOURCHON FORGÉES DU NUMÉRO TARIFAIRE 8431.20.00 POUR CHARIOTS À FOURCHE), LORSQU'ELLES BÉNÉFICIENT DU TARIF DES ÉTATS-UNIS ET LORSQU'ELLES SONT CLASSIFIÉES SOUS UN DES NUMÉROS TARIFAIRES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS, SONT EXEMPTÉES DES DROITS DE DOUA-NE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 75.1 DU TARIF DES DOUANES, LORSQU'ELLES SONT UTILISÉES DANS LES PRODUITS DES CODES 9701 À 9899:

8210.00.00	8439.91.00	8503.00.15
8409.91.93	8439.99.90	8503.00.16
8411.99.20	8443.90.20	8503.00.17
8412.90.30	8443.90.30	8503.00.18
8413.91.99	8450.90.10	8503.00.20
8414.90.20	8450.90.30	8508.90.00
8414.90.30	8450.90.40	8509.90.30
8414.90.50	8451.90.30	8509.90.40
8415.90.30	8452.90.99	8510.90.20
8415.90.40	8453.90.20	8514.90.91
8417.90.94	8454.90.10	8514.90.92
8418.99.30	8455.90.00	8515.90.10
8418.99.50	8466.91.90	8515.90.90
8419.90.10	8466.92.90	8516.90.10
8419.90.20	8466.93.90	8516.90.30
8419.90.80	8466.94.90	8516.90.50
8420.99.92	8467.92.20	8516.90.90

8421.91.20	8467.99.20	8518.90.30
8421.99.30	8468.90.30	8538.90.30
8422.90.91	8473.30.20	8538.90.90
8422.90.99	8473.40.10	8543.90.10
8424.90.30	8473.40.30	8543.90.20
8424.90.40	8473.40.40	8543.90.30
8431.10.20	8474.90.30	8543.90.40
8431.20.00	8474.90.40	8607.99.12
8431.31.00	8476.90.00	9019.10.10
8431.39.20	8477.90.10	9026.90.92
8431.41.90	8477.90.20	9027.90.92
8431.43.30	8479.90.10	9027.90.93
8431.49.90	8479.90.60	9028.90.91
8432.90.10	8481.90.10	9030.90.92
8434.90.20	8483.90.10	9031.90.40
8435.90.20	8483.90.40	9031.90.50 ou
8436.99.10	8503.00.11	9032.90.40
8437.90.20	8503.00.13	9114.90.90
8438.90.30	8503.00.14	

RÉFÉRENCES

BUREAU DE DIFFUSION -

Programmes d'exonération de droits

RÉFÉRENCES LÉGALES -

Tarif des douanes, partie II, section III

DOSSIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE -

4555-0

CECI ANNULE LES MÉMORANDUMS -

D8-5-2, Décembre 1988

AUTRES RÉFÉRENCES -

D8-5-1, D17-1-10

LES SERVICES FOURNIS PAR LE MINISTÈRE SONT DISPONIBLES DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES.

CE MÉMORANDUM A L'APPROBATION DU SOUS-MINISTRE DU REVENU NATIONAL, DOUANES ET ACCISE.